

ATELIER RÉGIONAL D'ÉCHANGES
D'EXPÉRIENCES DU RÉSEAU MEDPAN

ACTES DE L'ATELIER 2010

« COMMENT ACCOMPAGNER LE DÉVELOPPEMENT
D'ACTIVITÉS ALTERNATIVES ET/OU GÉNÉRATRICES DE REVENUS
DANS LES AIRES MARINES PROTÉGÉES DE MÉDITERRANÉE ? »

KORBA (TUNISIE)
DU 12 AU 14 DÉCEMBRE 2010



وكالة حماية وتهيئة الشريط الساحلي
AGENCE DE PROTECTION ET D'AMÉNAGEMENT DU LITTORAL





REMERCIEMENTS

L'ATELIER D'ÉCHANGES D'EXPÉRIENCES DU RÉSEAU MEDPAN SUR LES « ACTIVITÉS ALTERNATIVES ET/OU GÉNÉRATRICES DE REVENUS DANS LES AMP DE MÉDITERRANÉE » EST LE FRUIT D'UNE COLLABORATION ACTIVE ENTRE L'ASSOCIATION MEDPAN, L'AGENCE DE PROTECTION ET D'AMÉNAGEMENT DU LITTORAL ET LE CENTRE D'ACTIVITÉS RÉGIONALES POUR LES AIRES SPÉCIALEMENT PROTÉGÉES. MERCI À CES ORGANISMES, CETTE SYNERGIE CONSTRUCTIVE A PERMIS DE METTRE SUR PIED UN ATELIER RICHE EN EXPÉRIENCES.



© MedPAN

Nous tenons à remercier le WWF-France pour son appui essentiel dans la préparation de cet atelier. Nous remercions également les intervenants et les participants impliqués dans l'organisation et le bon déroulement de cet événement. Le travail de qualité des acteurs locaux, régionaux et internationaux présents a permis d'illustrer clairement cet atelier et de témoigner de l'expérience de chacun en la matière.

Enfin, nous tenons à exprimer nos remerciements aux organisations qui ont contribué au financement de cette rencontre : le Centre d'Activités Régionales pour les Aires Spécialement Protégées, le Ministère Français de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement Durable, des Transports et du Logement, le Fond Français pour l'Environnement Mondial, la Région Provence Alpes Côtes d'Azur et la Communauté d'Agglomération Toulon Provence Méditerranée.

SOMMAIRE

REMERCIEMENTS	P.2
CONTEXTE	P.4
1 INTRODUCTION	P.6
1.1 Aires Marines Protégées, développement durable et approche économique.....	6
1.2 Les Activités Alternatives et/ou Génératrices de Revenus	8
2 ÉTUDES DE CAS.....	P.10
2.1 Réduire les impacts d'origine anthropique sur les habitats et espèces	11
2.2 Intégration de la population dans des projets de développement et de conservation ...	17
2.3 Activités Alternatives et/ou Génératrices de Revenus et Aires Marines Protégées: ...	31
bénéfices réciproques ?	
2.4 Bilan des expériences présentées	40
3 GROUPES DE TRAVAIL	P.41
3.1 Réflexion du groupe de travail francophone	41
3.2 Réflexion du groupe de travail anglophone	44
4 CONCLUSIONS GÉNÉRALES	P.48
ANNEXES	P.50

Le réseau MedPAN

Le réseau MedPAN s'est constitué en association en novembre 2008 afin de mettre en place un mode de gouvernance du réseau indépendant, permanent, démocratique et représentatif de la diversité des pays qui le composent. A ce jour, le réseau rassemble 26 membres (gestionnaires d'Aires Marines Protégées) et 16 partenaires, de tout le bassin méditerranéen.

L'association s'est dotée d'une nouvelle stratégie et d'un plan d'action sur trois ans (2010-2012), qui permettront d'apporter entre autres, un appui méthodologique et technique dans le travail quotidien des gestionnaires d'Aires Marines Protégées (AMP) et une représentativité du réseau sur le plan international.

Atelier d'échanges d'expériences

L'une des principales missions du réseau MedPAN est de favoriser les échanges d'expériences entre gestionnaires d'AMP. Le réseau organise ainsi des journées de rencontre des gestionnaires au niveau régional, plus connues sous le nom d'**ateliers d'échanges d'expériences**. Ces ateliers permettent de faire circuler plus facilement les informations, les savoir-faire et les expériences de chacun. L'intérêt d'organiser ces moments d'échanges est de pouvoir faire le bilan, sur un sujet donné, de la situation en Méditerranée, et de donner l'opportunité à différents porteurs de projets de se rencontrer, afin d'apprécier la diversité des projets existants, s'en inspirer et construire des démarches qui s'inscrivent dans la durée.

L'atelier d'échanges d'expériences 2010 est le premier atelier organisé par l'Association MedPAN, depuis sa création; il faut cependant noter que plusieurs ateliers d'échanges ont été organisés dans le cadre du programme INTERREG IIIIC MedPAN 2004-2007. Cette année, le travail d'atelier portait sur le volet socio-économique relatif aux AMP et aux populations locales vivant à proximité des AM

Cet atelier s'est déroulé du dimanche 12 décembre au mardi 14 décembre 2010, à Korba en Tunisie. Il a réuni plus de 90 personnes, venues des quatre coins de la Méditerranée (16 pays représentés) mais également d'autres zones géographiques, tels que l'Afrique de l'Ouest ou les Caraïbes. Le succès de cet événement souligne l'intérêt que les gestionnaires portent à la thématique abordée et leur désir de partager et débattre sur ce sujet.

Comment accompagner le développement d'activités alternatives et/ou génératrices de revenus dans les aires marines protégées de Méditerranée ?

Nous avons souhaité, pour ce premier atelier d'échanges de l'association MedPAN, démarrer avec cette question d'une importance capitale pour les populations installées à l'intérieur ou à proximité des AMP. Elle est également fondamentale pour les institutions et les gestionnaires, qui sont confrontés à cet enjeu dès les premières concertations et qui doivent apporter des réponses dans le cadre du processus de création et de gestion de l'AMP. Enfin, ce thème témoigne de l'importance que le réseau MedPAN accorde aux questions socio-économiques et ce, dans une période de crise économique mondiale aiguë.

La notion d'Activités Alternatives et/ou Génératrices de Revenus (AAGR), assez nouvelle au niveau des AMP, n'était pas évidente à aborder. Cet atelier devait être l'occasion pour les participants,

- > dans un premier temps de comprendre les éléments essentiels d'une AAGR en exposant les fondements de base,
- > dans un deuxième temps, d'appréhender toute la dimension d'un projet de mise en place d'AAGR. en illustrant ce type d'activité par des expériences concrètes en Méditerranée et ailleurs dans le monde,
- > et dans un troisième temps, de faire avancer la réflexion sur les étapes de mise en place d'AAGR.

Les objectifs de l'atelier d'échanges d'expériences étaient multiples :

1. Rassembler les gestionnaires d'AMP en Méditerranée, les partenaires du réseau MedPAN, des experts dans les domaines socio-économiques, ainsi que d'autres acteurs du milieu marin.
2. Faire un tour d'horizon des AAGR dans les aires protégées marines et côtières en Méditerranée et dans le monde.
3. Comparer les différents projets portés (intérêt économique, coût bénéficiaires, impact à court/long terme, difficultés, accompagnement, résultats, perspectives, etc.).

4. Créer un échange entre les différents acteurs présents afin d'identifier les points positifs et négatifs de chaque AAGR.
5. Faire prendre conscience aux gestionnaires de l'importance des partenariats (avec des spécialistes du développement par exemple).
6. Formuler un cadre de recommandations et de lignes directrices en Méditerranée pour des AAGR cohérentes avec le contexte régional.

Étant donné la spécificité du thème abordé et la mixité du public présent, nous avons opté pour un atelier à deux vitesses, avec:

- > un temps consacré à la présentation de cas d'études, permettant de faire un état des lieux des AAGR existants en Méditerranée et exposant quelques cas hors Méditerranée,
- > et un temps consacré au travail de groupes, permettant une réflexion plus approfondie sur les étapes de mises en place d'AAGR.

Les actes de l'atelier MedPAN « **Comment accompagner le développement d'Activités Alternatives et/ou Génératrices de Revenus dans les Aires Marines Protégées de Méditerranée ?** »

proposent de faire un retour sur les études de cas exposées lors des séances plénières, ainsi que sur les principales recommandations issues des groupes de travail.

Durant cet atelier, nous avons souhaité présenter un certain nombre d'expériences afin de porter à la connaissance de tous ce qui se fait déjà, ainsi que les projets en cours. Le but étant d'exposer un panel d'expériences, qui touchent à des enjeux, cibles, environnements, et contextes parfois différents. Plusieurs exemples ont été sélectionnés, de Méditerranée mais également des Caraïbes, de Mauritanie, d'Atlantique, de Mer Rouge et du Sénégal.



1

INTRODUCTION

INTERVENANTS

SOUHA EL ASMI,
CHEF DU PROJET MEDMPANET,
CENTRE D'ACTIVITÉS RÉGIONALES
POUR LES AIRES SPÉCIALEMENT
PROTÉGÉES

MARIANNE LANG,
CHARGÉE DE MISSION, ASSOCIATION
MEDPAN

ANAÏ MANGOS,
CHARGÉE DE MISSION MILIEU MARIN,
PLAN BLEU

1.1

Aires Marines Protégées, développement durable et approche économique

1.1.1. Finalité des Aires Marines Protégées en regard des principes du développement durable

Pourquoi faut-il protéger la biodiversité et les espaces naturels marins et côtiers ?

- > Pour des raisons patrimoniales et morales : les AMP permettent le maintien d'éléments de biodiversité (écosystèmes, espèces...), souvent menacés par des pressions d'origine socio-économique
- > Pour que les générations actuelles et futures puissent continuer à :
 - exercer des activités économiques marchandes liées à l'exploitation des ressources naturelles, car les AMP protègent les stocks de ressources naturelles et favorisent leur renouvellement dans le temps (exemple : ressources halieutiques).
 - jouir de l'accès à une biodiversité et à des espaces naturels préservés pour des activités de loisir ou de recherche, car les AMP restaurent et protègent des écosystèmes tout en maintenant la possibilité d'une fréquentation et d'un usage raisonnable des lieux.

Cependant, malgré leurs finalités, le rôle des AMP dans le développement durable est parfois contesté par les divers usagers du milieu et/ou encore les décideurs politiques.

Ces AMP se doivent alors de fournir des arguments pour montrer leur utilité, sur le plan écologique, mais aussi socio-économique :

- > sur le plan écologique : les AMP font généralement l'objet d'évaluations écologiques avant leur création et surtout pendant leur fonctionnement. Ces travaux font valoir l'effet écologique de la conservation et permettent de communiquer sur le patrimoine naturel protégé (espèces menacées, espèces endémiques, écosystèmes rares ou fragiles, paysages uniques.) ;



© R. Dupuy de la Grandrive

> sur le plan économique (qui peut venir appuyer l'argumentaire écologique): montrer que les contraintes à court terme sur les activités économiques peuvent être compensées et/ou dépassées par des opportunités et par un gain à moyen ou long terme.

Les argumentaires écologiques et économiques sont complémentaires et solidaires. L'un ne peut se substituer à l'autre.

1.1.2. Faciliter le dialogue avec les décideurs publics : le rôle de l'approche économique

L'approche économique est un outil au service des gestionnaires d'AMP, qui leur permet d'étoffer leur argumentaire en faveur de l'AMP et d'une certaine manière, de faciliter le dialogue avec les décideurs publics et les acteurs locaux.

Faciliter la compréhension mutuelle/ le dialogue :

- > la transparence du dialogue entre gestionnaires d'AMP et décideurs publics :
 - fournir une unité de mesure quantitative et commune qui facilite la transparence du dialogue (parler d'une même chose, avec un même langage),
 - expliquer la situation de l'AMP en tant qu'objet, et la définir à travers ses dimensions socioéconomiques (service écologique, emploi, type d'usage, etc.),
 - expliquer les effets de l'AMP : l'intégration au développement territorial dans ses dimensions écologiques et socio-économiques.
- > l'approche économique peut mettre en valeur :
 - le patrimoine naturel qui est protégé au sein de l'AMP
 - les effets de l'AMP sur les usages marchands à partir desquels les sociétés créent de la richesse et améliorent le bien-être matériel des individus
 - les effets de l'AMP sur les usages non marchands (dont les usages collectifs et culturels) qui rassemblent les populations au sein d'un territoire et qui constituent certains piliers de leur cohésion.

L'approche économique se base sur la notion de services écologiques, c'est-à-dire l'ensemble des flux issus des écosystèmes et dont les individus bénéficient pour leur bien-être (de façon active ou passive).

1.1.3. L'approche économique dans le cadre des Aires Marines Protégées

Le croisement entre approche économique et AMP s'expriment notamment par 3 grands type de démarche d'évaluation :

- > basée sur les indicateurs socio-économiques : fait l'état des lieux et le suivi de l'activité ; vision plutôt rétrospective, évaluation de la performance à l'aide d'analyse multi-critères ;
- > basée sur la valeur : montre l'importance du patrimoine naturel dans le développement socio-économique. Facilite la gestion rationnelle des ressources et l'allocation des bénéfices provenant des écosystèmes ;
- > basée sur les coûts : alerte sur le degré de dépendance du développement à l'environnement. Facilite la prise de conscience collective.

Par ces 3 types de démarche, l'approche économique constitue un outil à la disposition des gestionnaires. Un outil qui permet d'une part, une mise en valeur et d'autre part, de rationaliser ou de concrétiser la réflexion sur l'intégration de l'AMP dans son territoire.

Les AMP sont parfois perçues comme un risque pour le développement économique lorsque leur activité menace de contraindre certains usages.

L'argumentaire, développé à partir de l'évaluation des avantages liés à la conservation d'un site naturel, et aux AAGR, peut faciliter le dialogue. Et ceci en mettant en valeur les compensations potentielles entre risques perçus par rapport à la situation présente et opportunités générées par l'AMP à moyen et/ou long terme.

Plus précisément, les AAGR peuvent contribuer à compenser le risque de contrainte sur certaines activités économiques (exemple : restriction de pêche), par la possibilité de nouvelles opportunités économiques durables (exemples : développement du tourisme, de labellisation).



© WWF méditerranéen/Alessandra

1.2

Les Activités Alternatives et/ou Génératrices de Revenus

1.2.1. Les Aires Marines Protégées, une contrainte pour les populations locales ?

La conservation s'est considérablement renforcée au niveau marin grâce à la création d'AMP. Ces AMP sont aujourd'hui considérées comme des outils efficaces de conservation des écosystèmes marins, permettant à la fois de restaurer, protéger les écosystèmes et favoriser un usage durable des services écologiques (ressources biologiques, séquestration du carbone, services aménitaires, etc.).

Cependant, les AMP sont également le lieu d'obligations concurrentes qui s'affrontent. Elles doivent concilier d'une part les prérogatives du développement socioéconomique et d'autre part celles de l'intégrité écologique.

« Les aires protégées peuvent avoir une incidence négative sur les populations autochtones, y compris les populations mobiles, ainsi que sur les communautés locales, lorsque les droits et intérêts de ces populations ne sont ni pris en compte ni respectés, et lorsqu'elles ne participent pas pleinement aux décisions qui les affectent. De fait la garantie des droits des populations autochtones sur leurs terres et territoires constitue un impératif pour garantir la viabilité des aires protégées. » (UNEP/CDB/COP, 2004) ¹

Malgré toutes bonnes volontés, la présence d'une zone sous statut de protection (Aire Protégée, Parc National, Réserve, etc.), à proximité de zones d'habitation, est souvent perçue, à court terme, comme une contrainte par les populations locales. En effet, ces populations se trouvent le plus souvent limitées dans leurs usages et leurs accès traditionnels aux ressources (pêche, agriculture, chasse, etc.), dans un contexte où les besoins sociaux et économiques n'ont pas diminué.

L'interdiction d'accès à certaines zones jugées trop vulnérables, ou la régulation de certaines activités pour limiter la pression sur les ressources ou diminuer les risques de dégradation de l'environnement, peuvent engendrer des pertes de revenus pour les populations locales. Ces pertes de revenus s'observent généralement à court terme pour se résorber à moyen ou long terme, la qualité et le volume des services écologiques s'étant améliorés. Ce mécanisme est souvent avancé dans le cas de la pêche. La fermeture d'une zone à la pêche génère une perte de revenus immédiat, qui sera compensée plus tard par la réapparition d'espèces de plus grande valeur marchande.

Cependant, cette compensation n'est pas toujours possible. En effet, la perte peut être absolue lorsque l'usage est totalement exclu et ne peut être exercé ailleurs. S'ajoute alors à la perte de revenus, les coûts de reconversion ou d'adaptation. D'autre part, il n'est pas toujours possible aux usagers d'attendre la compensation automatique des revenus perdus, leur vulnérabilité au changement étant trop grande.

¹ UNEP/CBD/COP (2004) Cinquième Congrès mondial sur les parcs à la Convention sur la diversité biologique. Aires Protégées, Kuala Lumpur 6pp.

² Clément T., Gabrié C., Mercier J.R., You H., Callas J. (2010) Aires Marines Protégées - Capitalisation des expériences cofinancées par le FFEM <http://www.ffem.fr/jahia/Jahia/site/ffem/lang/fr/pid/3676>

1.2.2. Les Activités Alternatives et/ou Génératrices de Revenus, une réponse ?

Dans certains cas, rares, un budget est prévu pour dédommager les personnes pénalisées. Il est également parfois prévu la mise en place d'AAGR, afin de compenser les pertes occasionnées par la présence de zones sous protection, et de proposer des activités d'exploitations durables des ressources. Ces AAGR peuvent être mises en place en complément des programmes de conservation, gérées ou cogérées par les AMP ou proposées à la gestion d'acteurs privés. Ces activités, dont le but est de générer des revenus pour les populations locales tout en les détournant d'activités non durables, pourraient également permettre de prendre en charge une partie des frais de fonctionnement de l'AMP.

La mise en place d'AAGR peut se faire par différentes approches :

- > soit par l'introduction d'activités nouvelles
- > soit par la reconversion vers d'autres activités,
- > soit par l'amélioration d'activités déjà existantes pour les rendre plus compatibles avec la protection de l'environnement.²

1.2.3. Les avantages des Activités Alternatives et/ou Génératrices de Revenus et rôle du gestionnaire d'Aires Marines Protégées

Les AMP ont une responsabilité envers les populations locales car elles peuvent influencer l'accès et l'usage des services écologiques sur un territoire donné et plus généralement influencer le développement local.

Le développement d'AAGR est reconnu comme étant une clé de l'acceptation sociale de l'AMP et de la dynamique socioéconomique sur le territoire élargi. En effet, les AAGR peuvent permettre d'engendrer d'autres initiatives d'activités durables dans des localités adjacentes à l'AMP. Elles peuvent également être de bon moyen d'intégration de la population dans les projets de création d'AMP et dans leur gestion. L'adhésion de la population est primordiale pour qu'une activité soit fonctionnelle et pérenne. Le succès d'une AAGR dépend aussi du contexte socioculturel, de la situation socio-économique de la zone et de l'accès aux marchés.

L'un des rôles des organismes de gestion des AMP pourrait être de favoriser et d'accompagner les AAGR, créatrices d'opportunités d'emploi et de proposer une alternative aux activités traditionnelles non durables.



© Cinthia



© Cinque Terre National Park

Pour résumer, les AAGR ont un double objectif :

- > réduire les pressions sur l'environnement, en exerçant des activités économiques, favorisant l'objectif de conservation de l'AMP et suscitant de possibles initiatives similaires aux abords de l'AMP.
- > générer des revenus pour les populations locales, en compensant les pertes éventuelles liées à la régulation des usages et/ou en améliorant leur bien-être, ce qui favorise l'acceptation sociale de l'AMP et la contribution de l'AMP au développement local.

De plus, ces activités peuvent dans certains cas bénéficier à l'AMP (contribution aux frais de fonctionnement de l'AMP, appui à la gestion, etc.)



2

ÉTUDES DE CAS

2.1

Réduire les impacts d'origine anthropique sur les habitats et espèces

MISE EN PLACE D'UN LABEL POUR LE WHALE WATCHING

LIEU

SANCTUAIRE PELAGOS
ET BASSIN MÉDITERRANÉEN

INTERVENANT

PHILIPPE ROBERT,
RELATIONS INTERNATIONALES,
AGENCE DES AIRES MARINES
PROTÉGÉES

CONTEXTE

Le Sanctuaire PELAGOS est un espace maritime de 87500 km² faisant l'objet d'un Accord entre l'Italie, Monaco et la France pour la protection d'une population importante et diversifiée de mammifères marins qui le fréquentent. Cependant, cette même zone souffre d'une pression élevée liée aux nombreuses activités humaines, pouvant créer de sérieux problèmes sur les populations de mammifères marins présentes. Ces impacts sont dus, entre autres, à certaines techniques de pêche, aux collisions avec les navires ou encore aux activités whale-watching. Le Sanctuaire doit concilier le développement harmonieux des activités socio-économiques avec la protection nécessaire des habitats et des espèces présentes.

OBJECTIFS

Dans le sanctuaire Pelagos, un « code de bonne conduite pour l'observation en mer » a été mis en place en 2001. Pour renforcer ce code et faire face au développement excessif de l'observation des cétacés, un label de whale-watching de qualité pour les opérateurs a été élaboré.

Ses objectifs sont d'encadrer le whale-watching et de limiter ses impacts sur les cétacés, tout en maintenant une activité économique et de découvert marine.



BILAN DE L'EXPÉRIENCE

Bénéfices écologiques

Les bénéfices écologiques attendus concernent notamment :

- > la réduction du harcèlement des mammifères marins,
- > la réduction de pression d'observation (nombre d'opérateurs, moyens techniques, comportement des skippers et du public, sensibilisation à l'environnement marin)
- > la collecte de données d'observations

Bénéfices financiers

Le coût du dispositif sur la période 2005-2009 était de 40 000 € (réunions des opérateurs, posters, code de bonne conduite, inventaire des opérateurs, base de données socio-économiques, analyse juridique).

L'apport est en moyenne de 100 € par personne et par sortie. En Méditerranée française, l'apport a été de 1 730 000 € en 2005.

Les bénéficiaires de cette activité sont 30 opérateurs en charge de l'opération sur les côtes françaises (plus 40 qui travaillent sur la pêche ou le tourisme), des prescripteurs, des loueurs de bateaux, des skippers et des animateurs naturalistes. Les bénéfices sont ensuite répartis entre salaires, fonctionnement des structures, investissements de navigation et d'observation.

Évaluation de l'AAGR

- > effectuer un meilleur encadrement des activités de nage et de survol
- > effectuer des contrôles en mer
- > pouvoir évoluer vers un dispositif de licences

Leçons apprises et Recommandations

- > effectuer une analyse interne de la situation (biologique, socio-économique, technique, juridique)
- > définir les objectifs et les enjeux par les gestionnaires (et les experts)
- > rédiger un cahier des charges durable et réaliste et détailler les moyens nécessaires
- > créer des moments de concertation, de rencontre et de partage avec les acteurs directs
- > évaluer le fonctionnement et se donner les possibilités de faire évoluer le dispositif ou le contenu.

SAMADAI: UN MODÈLE DE PROTECTION DU DAUPHIN À LONG BEC, ASSOCIÉ À L'EXPLOITATION DURABLE DES RESSOURCES

LIEU

EGYPTE, MER ROUGE

INTERVENANT

MAHMOUD FOUAD,
CHERCHEUR ENVIRONNEMENTALISTE,
MINISTÈRE D'ÉTAT À L'ENVIRONNEMENT,
CONSERVATION DE LA NATURE

CONTEXTE

Samadai est un récif en demi-lune situé à environ 5 km au large du littoral égyptien méridional. Les eaux abritées du lagon offrent un habitat permettant le repos des dauphins à long bec (*Stenella longirostris*) présents dans la zone.

Auparavant, ce site était largement surexploité avec environ 40 bateaux et 800 visiteurs par jour. Les dauphins étaient poursuivis, nourris avec des aliments peu appropriés, touchés et dérangés par les bateaux à moteur. Le nombre de dauphins avait considérablement chuté et atteint moins de 40 individus.

OBJECTIFS

Dans le cadre de l'initiative écotouristique en Mer Rouge méridionale lancée en 2003, un plan de gestion a été établi pour la protection et l'exploitation durable des mammifères marins en Mer Rouge. Étant donnée la capacité d'accueil de Samadai, le nombre maximum d'entrées journalières dans la zone est limité à 200 visiteurs (100 pour une activité de palmes-masque-tuba et 100 pour une activité de plongée), et ce, entre 10h et 14h. L'adoption de quatre composantes de gestion est envisagée ; elles concernent le nombre de visiteurs, le zonage, la sensibilisation du public et un programme de suivi permettant d'appuyer la future gestion avec de solides connaissances scientifiques.

BILAN DE L'EXPÉRIENCE

Bénéfices écologiques

Depuis la mise en œuvre du projet, les effectifs sont passés de 32 à 78 dauphins par jour. Un programme de suivi a également révélé une augmentation de la croissance des récifs coralliens sur le site et a permis d'approfondir les connaissances sur le comportement du dauphin à long bec (grâce à la photo-identification).

Bénéfices financiers

Le droit d'entrée demandé aux touristes est un outil économique efficace qui permet de contribuer à l'économie locale et de maintenir l'activité touristique, en augmentant la qualité des prestations et en mettant en avant la valeur économique de Samadai, auprès des agences locales, des parties prenantes, des touristes et du grand public (droit d'entrée à Samadai : 15 \$ - les bénéfices en 2009 étaient de 768.218 \$).

Évaluation de l'AAGR

L'efficacité de la gestion de Samadai a été examinée par le biais de trois indicateurs : l'impact anthropique, les affaires du tourisme et le comportement des dauphins. L'analyse a montré que le plan de gestion de Samadai a été très bien conçu et mis en œuvre. Les objectifs de gestion ont été atteints avec succès.

L'impact anthropique sur les dauphins a été réduit à un niveau minimal. Le comportement des dauphins a recommencé à être normal à nouveau et le nombre de dauphins observé a augmenté. La mise en œuvre du plan de gestion a également permis de soutenir une partie du business du tourisme et l'économie locale.

Le cas de Samadai s'est avéré être un modèle idéal appliquant une politique d'éco-tourisme et une stratégie de conservation de la biodiversité et parvient à financer durablement la conservation de la biodiversité à travers la génération de revenus, en utilisant des instruments économiques (taxes d'entrée).



© Ministry of Environment, Nature Conservation Sector



© Ministry of Environment, Nature Conservation Sector

Leçons apprises et Recommandations

- > un espace, même petit, géré judicieusement, peut générer des revenus durables élevés
- > les approches de précaution et de participation sont importantes pour la gestion adaptative
- > les partenariats sont une clé pour la gestion durable
- > le soutien et la participation de la communauté locale profitent à tous
- > les avantages économiques pour la communauté locale sont un plus
- > le soutien de la direction politique est important
- > la sensibilisation du public et le marché renforcent le tourisme et le potentiel de conservation.



2

ÉTUDES DE CAS

2.2

Intégration de la population dans des projets de développement et de conservation

LES ACTIVITÉS ALTERNATIVES GÉNÉRATRICES DE REVENUS DANS LA RÉGION DU KROUMIRIE ET DES MOGODS

LIEU

TUNISIE, KROUMIRIE ET MOGODS

INTERVENANT

SAMI DHOUB,
CHARGÉ DE PROJETS,
BUREAU WWF MEDPO TUNIS

CONTEXTE

La région du Kroumirie et des Mogods est située au nord ouest de la Tunisie. Cette région, possédant une biodiversité marine et terrestre très importante, est placée sous statut de protection par une dizaine d'aires protégées (parcs nationaux, réserves naturelles ou encore aires protégées marines et côtières). Cependant, le constat socio-économique de la région montre que le niveau de vie d'une grande partie de la population locale est relativement bas, et que l'absence d'opportunités économiques freine la valorisation des ressources. La région souffre d'un retard important en termes de développement par rapport au reste du pays, elle est notamment sous-équipée au niveau infrastructures (pistes, eau potable, irrigation de montagne, ...). De plus, les ressources naturelles sont utilisées de manière peu rationnelle, il y a un problème de surpâturage, entraînant des dégradations sérieuses des terres.

Le WWF Bureau de Tunis, à la demande des Groupements de Développement Agricole (GDA) et de l'Administration locale, a décidé d'initier des projets d'AAGR dans cette région.

OBJECTIFS

Dans un premier temps, l'objectif des AAGR est de favoriser l'intégration de la communauté locale dans le développement et la conservation des sites naturels et aires protégées de la région forestière et marine du Kroumirie et Mogods. Cette intégration se réalise par la valorisation des produits secondaires de la région et le renforcement des partenariats entre les gestionnaires de ces aires et les populations locales.

Dans un deuxième temps, l'objectif est également d'améliorer les conditions de vie des populations rurales à travers la promotion d'alternatives de développement socio-économique qui favorisent un usage durable des ressources naturelles et qui sont compatibles avec la conservation des écosystèmes.

BILAN DE L'EXPÉRIENCE

Bénéfices écologiques

La réduction des pressions sur les ressources naturelles a été ressentie et mesurée par des indicateurs. Plusieurs bénéfices ont été observés, notamment la diminution des incendies de forêt, la diminution des procès verbaux forestiers, ou encore l'investissement des populations locales dans l'apiculture la distillation des plantes, au lieu de l'élevage extensif des ovins et des caprins.

Bénéfices financiers

Après l'écoulement des produits par le GDA (maîtres d'ouvrage de l'activité), une partie des bénéfices part pour les frais de gestion du GDA (entretien du local, eau et électricité, gestion de la production...). Une deuxième partie est pour le remboursement des crédits et ce qui reste est partagé par les bénéficiaires, dont une partie pour le GDA comme fond d'investissement pour d'autres activités génératrices des revenus.

Évaluation de l'AAGR

Une évaluation des activités entrepris lors des différents projets a permis d'avancer des recommandations afin de favoriser l'intégration de la communauté locale dans le développement durable des richesses naturelles à savoir :

- > redéfinir le rôle des producteurs, c'est-à-dire produire une quantité demandée, de bonne qualité et respectant les standards qui auront été décidés ;
- > redéfinir le rôle des GDA, qui doivent regrouper la production, vérifier la qualité du produit et assurer l'intermédiaire entre producteurs et distributeurs ;
- > assurer la sensibilisation au marketing du produit, auquel il est indispensable d'expliquer l'importance de la présentation des produits par le biais d'emballages et l'étiquetage adéquat (produits forêt, produits bio...);
- > trouver des emballages adaptés pour chaque produit, pour lequel on veut trouver des marchés ;
- > élaborer de brochures et notices présentative des produits (région, spécificités produits, date de production...).

Leçons apprises et Recommandations

Plusieurs aspects sont à prendre en compte pour garantir une adhésion participative de la population locale dans la gestion intégrée de zones naturelles protégées et le développement d'AAGR:

- > démontrer votre respect envers la population locale
- > être sérieux et honnête avec la population locale
- > écouter au mieux et essayer d'apprendre
- > ne pas susciter d'attentes
- > utiliser au mieux le savoir local
- > garantir l'engagement et le soutien local pour les programmes sans support juridique
- > garantir l'engagement et le soutien local pour les programmes à mettre en œuvre.
- > éviter les conflits avec les autorités régionales et locales
- > établir un calendrier rigoureux des ateliers et des entretiens semi-structurés



© WWF MedPO Tunis Office



© WWF MedPO Tunis Office



© WWF MedPO Tunis Office

PESCATOURISME

LIEU

FRANCE, DÉPARTEMENT DU VAR

INTERVENANT

RÉMI BELLIA,
DÉLÉGUÉ GÉNÉRAL, ASSOCIATION
MARCO POLO ÉCHANGER AUTREMENT

CONTEXTE

Les problématiques de gestion des ressources halieutiques sont bien connues en Méditerranée. Directement impactés, les métiers de la mer doivent faire face à ces problématiques. Il est important de fournir des outils aux professionnels du secteur et de les aider dans leur recherche de diversification, afin qu'ils puissent s'adapter aux contraintes actuelles.

Le pescatourisme est une activité née en Italie en 1998, dans les aires marines protégées. En France, les résultats de projets préalables ont permis de poser un cadre propice à la mise en place en janvier 2009 d'un projet expérimental dans le Var d'une durée d'environ 3 ans : « Pescatourisme 83 ».

OBJECTIFS

L'objectif de cette activité est de fournir aux pêcheurs la possibilité de se diversifier, pour s'adapter aux problématiques de gestion de la ressource halieutique, par le biais du tourisme.

Le pescatourisme représente une activité, intégrée à la pêche artisanale côtière, qui donne la possibilité à des pêcheurs professionnels d'accueillir à bord de leur embarcation un certain nombre de personnes, différentes de l'équipage, pour participer à une activité de découverte des réalités d'une profession ancestrale.

Il s'agit d'une activité inscrite dans une démarche de développement éco-compatible avec les spécificités culturelles (tradition, histoire de la pêche), sociales (montrer les difficultés du métier) et environnementales (pêcheur au cœur des enjeux de la préservation de la ressource halieutique) de la pêche artisanale.



BILAN DE L'EXPÉRIENCE

Bénéfices écologiques

L'effort de pêche se trouve réduit, du fait de la place prise par les passagers au détriment des filets de pêche et du fait d'une pratique moins intensive, le pêcheur devant consacrer du temps à l'explication du métier.

Bénéfices financiers

Le prix de l'activité du pescatourisme est versé directement par le touriste aux pêcheurs qui la pratiquent. Cette activité permet au pêcheur d'accroître ses revenus par la diversification de son activité de base, vers l'accueil touristique. Les revenus de la pêche sont aléatoires selon les prises réalisées. Le revenu issu du pescatourisme, sur la base de 2 passagers à 60€ par personne, couvre le montant des charges d'une journée de pêche (charges salariales et patronales, gasoil, assurance et amortissement du matériel) et dégage une marge nette pour le pêcheur. Une seconde marge nette est dégagée de la prise de pêche obtenue dans le cadre du pescatourisme. Pour les navires de petites tailles (entre 7 et 10 mètres) de patrons pêcheurs individuels, le revenu du pescatourisme représente entre 20 et 70% du chiffre d'affaire journalier moyen. Pour les navires de plus de 11 mètres, ce ratio se situe entre 10 et 30% selon le type de métier pratiqués (il s'agit là d'estimations, de véritables indicateurs seront mis en œuvre en 2011)



Évaluation de l'AAGR

- > il y a un changement de posture de la part de certains pêcheurs;
- > cette activité permet la valorisation d'espèces peu prisées;
- > cette activité permet la préservation du territoire par des activités eco-compatibles;
- > il y a possibilité de mettre en place des projets collectifs prenant appui sur les prud'homies de pêche;
- > dans le futur, l'idée est d'étendre les projets à d'autres activités de diversification : logement, restauration, transformation des produits.



LABEL ORMEAUX DE MOLÈNE

LIEU

FRANCE, PARC NATIONAL MARIN
D'IROISE, ILE DE MOLÈNE

INTERVENANT

AMANDINE EYNAUDI,
CHARGÉE DE PROJET MAIA,
AGENCE DES AIRES MARINES
PROTÉGÉE

CONTEXTE

Le Parc Naturel Marin d'Iroise (PNMI) est le premier parc naturel marin français. Plusieurs années de concertation ont mené à sa création en 2007. Situé en France, sur la côte atlantique, celui-ci s'étend sur 3 550 km². Le PNMI est un espace maritime réputé pour sa biodiversité marine. Il est actuellement géré par l'Agence des Aires Marines Protégées, qui a pour objectif de protéger le milieu marin en créant notamment des AMP. Le PNMI répond aux trois objectifs fondamentaux définis par la loi, pour les parcs naturels marins : la connaissance du milieu, la protection de l'espace marin et le développement durable des activités dépendantes de la mer.

Molène est une île se situant au cœur du parc marin et dont l'activité économique est directement liée à la mer. L'ormeau, bivalve emblématique de l'Iroise, y est pêché par des jeunes pêcheurs insulaires sensibilisés au respect de leur environnement.

OBJECTIFS

Le PNMI, en partenariat avec la Criée de Brest, le Comité local des pêches du Nord-Finistère et Normapêche (Bretagne Qualité Mer) lancent un label de qualité pour l'ormeau de Molène, zone de pêche incluse dans le périmètre du parc.

Un label permet aujourd'hui de valoriser une production gérée de manière raisonnée et d'informer les consommateurs sur l'origine du produit. Le label ormeaux valorise une pêcherie durable et responsable et encourage l'activité de pêche sur les îles. Les ormeaux sauvages de Molène sont désormais commercialisés avec des étiquettes indiquant leur lieu de pêche. Ce partenariat montre que le parc marin n'est pas un sanctuaire mais une aire marine protégée qui concilie la protection du milieu marin et le développement durable de l'économie locale.

En labellisant les ormeaux de Molène, le parc répond à deux de ses orientations de gestion : le soutien à la pêche côtière professionnelle et le soutien aux activités économiques sur les îles afin de contribuer au maintien d'une population permanente.

2.2. Intégration de la population dans des projets de développement et de conservation



© Agence des Aires Marines Protégées



© Agence des Aires Marines Protégées

BILAN DE L'EXPÉRIENCE

Bénéfices écologiques

Il y a une diminution de la pression sur les ressources d'ormeaux, par le biais du système de quota auquel sont soumis les pêcheurs. Les pêcheurs sont soumis à un quota individuel et annuel, fixé par l'Institut Français de Recherche pour l'Exploitation de la Mer (14.000 pièces par an). Ce label valorise à la fois l'espace marin remarquable dont proviennent les ormeaux et sensibilise le public à un type de pêche respectueux de la biodiversité. De plus, la plongée qui est la technique de pêche utilisée, est plus respectueuse du milieu.

Bénéfices financiers

Les bénéfices reviennent intégralement aux pêcheurs. Pour le moment, les coûts associés au label sont pris en charge par le budget du PNMI : environ 3000 euros/an pour les étiquettes et les liens-bagues. Dans les années à venir, les bénéfices pourront être utilisés pour payer le matériel (étiquettes et bagues) afin que les pêcheurs gèrent de façon autonome leur activité.

Évaluation de l'AAGR

Il est encore tôt pour tirer toutes les conclusions sur le projet de Label Ormeaux de Molène, deux ans seulement après son lancement.

A ce jour, il n'y a pas de valeur ajoutée pour les pêcheurs de Molène, suite à la mise en place de ce label. Cette observation est à mettre en regard d'une part avec la situation économique actuelle ; le prix des produits de la mer est relativement stagnant depuis 2 ans. D'autre part, il n'y a pas d'information sur le bilan du mareyeur (celui-ci a peut-être bénéficié d'une augmentation de la valeur depuis la mise en place du label ?).

Cependant, en termes d'image et d'association d'une profession à la mise en place du parc, le label a été bénéfique. Il y a mise en valeur d'une pêcherie bien gérée. De plus, il s'agit d'une fierté pour les insulaires (identification au territoire positive).

APPUI À LA TRANSFORMATION DES PRODUITS TRADITIONNELS IMRAGUEN DANS LE PARC NATIONAL DU BANC D'ARGUIN

LIEU

MAURITANIE, PARC NATIONAL DU
BANC D'ARGUIN

INTERVENANT

CHEIBANY OULD SENHOURY,
CHEF DE DÉPARTEMENT D'APPUI
TECHNIQUE, PARC NATIONAL DU BANC
D'ARGUIN

CONTEXTE

Le Parc National du Banc d'Arguin (PNBA) est la plus grande Aire Protégée Marine et Côtière d'Afrique de l'Ouest. Elle représente un tiers de la côte mauritanienne, soit environ 200 km de long. De plus, la biodiversité marine y est très importante. C'est l'une des principales zones de frayère et de nourricerie de la région.

Les Imraguen sont une communauté de pêcheurs maures, installés sur la zone actuelle du PNBA. Dans cette société de pêcheurs du désert, la transformation était le rôle des femmes. Celles-ci prenaient le relais des pêcheurs à partir du débarquement des captures. La Société Industrielle de Grande Pêche (SIGP) a tissé des échanges commerciaux de grandes envergures avec les Imraguen, jusque dans les années 1980. Dans les années 1980-90, l'évolution de la pêche artisanale en Mauritanie et le développement de nouveaux moyens de conservation (le froid) a considérablement atténué les activités de transformation traditionnelle Imraguen. Les activités de la SIGP s'estompaient, la poutargue se vendait directement en frais aux mareyeurs et le rôle des femmes disparaissait de la société.

Soucieux de la préservation des savoir-faire traditionnels, de soutenir la pêche responsable du mullet et de réintégrer le rôle des femmes dans la société Imraguen, le PNBA avec ses partenaires appuient depuis plusieurs années, environ 300 femmes transformatrices dans cinq villages du Parc.

OBJECTIFS

Le PNBA et ses partenaires ont initié des actions d'appui depuis plusieurs années dont la valorisation de la poutargue, qui a débuté en 2006. Cette activité vise entre autres (I) la reprise du rôle de la femme Imraguen dans la transformation des produits de la pêche à travers l'appui à l'accès à la ressource et aux intrants de production, (II) à pérenniser et à préserver ce savoir-faire traditionnel à travers l'appui des femmes et la création d'apprentissage de jeunes filles, (III) à améliorer les conditions de travail, la qualité des produits transformés et les conditions d'hygiène à travers la construction d'infrastructures et l'appui à l'organisation, la formation à la qualité et à l'hygiène, (IV) la création de valeur ajoutée à travers l'amélioration de la qualité de traitement des produits, les emballages sous vide, (V) l'appui à la commercialisation, etc.

BILAN DE L'EXPÉRIENCE

Bénéfices écologiques :

Il y a une réduction des pressions sur les ressources naturelles ; plus d'usage de biomasse végétale pour la construction de Tikitts (structures adaptées au travail) et surtout une valorisation de produits traditionnels Imraguen.

Bénéfices financiers

Les femmes Imraguen sont les principales bénéficiaires. Au sein de chaque groupement de femmes, elles se partagent le bénéfice en fonction de leurs productions respectives. Chaque femmes paye une cotisation annuelle pour l'entretien et la réparation du Tikitt de transformation (fonds d'entretien et la réparation des Tikitts qui leurs ont été cédés par le PNBA dans le cadre d'un contrat assorti d'un cahier de charges).

Une partie des bénéfices réalisés par le PNBA (dans le cadre de l'achat de la poutargue auprès des femmes et sa revente dans le bazar du PNBA) est versé sur le compte Imraguen qui sert à financer des actions prioritaires d'ordre communautaires. Les coopératives villageoises bénéficient de 10% des bénéfices réalisés par les femmes, dont 5% pour couvrir les frais de gestion des crédits transformation et 5% pour capitaliser le fonds de crédit.

Évaluation de l'AAGR

- > aujourd'hui les femmes réalisent un produit fini de qualité, directement à partir des villages,
- > le PNBA, ses partenaires et son équipe continuent d'appuyer les femmes transformatrices Imraguen à chaque saison de transformation,
- > la stratégie d'appui s'oriente aujourd'hui pour impliquer plus les femmes sur les aspects commerciaux et organisationnels, afin qu'elles maîtrisent complètement la filière et qu'elles soient autonomes,
- > l'implication des jeunes filles dans ce processus est très importante car ce sont elles qui garantiront demain l'avenir de la tradition de ces produits.



© Parc National du Banc d'Arguin



© Parc National du Banc d'Arguin



© Parc National du Banc d'Arguin

TOURISME DURABLE DANS LE PARC NATIONAL D'AL HOCEIMA

LIEU

MAROC, PROVINCE D'AL HOCEIMA

INTERVENANT

ABDEL HAMID TAWFIK,
PRÉSIDENT, RODPAL :
RÉSEAU DES ONG ŒUVRANT
DANS LE PARC D'AL HOCEIMA

CONTEXTE

Le Parc National d'Al Hoceima (PNAH), créé en 2004, est situé sur la façade méditerranéenne du Maroc. Le parc possède un ensemble de milieux à grande valeur biologique, il s'agit de la plus importante aires protégées de côté méditerranéenne du Maroc.

En 2003, l'ONG espagnole Mouvement pour la Paix, a réhabilité deux gîtes ruraux dans le PNAH. En 2005, un groupe de volontaires créé l'Association Rif pour le Développement du Tourisme Durable, pour assurer le développement du tourisme rural dans la zone du PNAH, participer au développement du milieu rural à travers les activités du tourisme rural et sensibiliser la population dans le domaine de la préservation du patrimoine culturel et de l'environnement.

OBJECTIFS

L'activité a pour objectif l'introduction dans la zone du PNAH d'une nouvelle activité socioéconomique qui contribuera à l'amélioration et à la diversification des sources de revenus de la population. Cette activité consiste à l'installation d'un tourisme rural dans le PNAH, par la création des gîtes et des circuits touristiques, la formation des membres des familles qui gèrent les gîtes et la participation à la mise à niveau de certaines coopératives. Ce travail est accompagné par une stratégie de sensibilisation et de promotion. Les attentes vis-à-vis de cette activité sont l'amélioration des conditions de vie des familles qui gèrent ces gîtes, la création d'emplois pour les jeunes (accompagnateurs des touristes), la promotion des produits des coopératives et la promotion du PNAH.

BILAN DE L'EXPÉRIENCE

Bénéfices écologiques

À la différence de tourisme de masse, le tourisme rural est un tourisme durable qui n'exploite pas excessivement les ressources naturelles. La clientèle de ce type de tourisme est consciente de la préservation de la nature et de la culture de la région visitée.

Bénéfices financiers

Cette AAGR vise essentiellement à procurer des bénéfices financiers pour les familles qui gèrent les gîtes, les transporteurs locaux, les accompagnateurs des touristes, les artisans, etc. Chaque bénéficiaire reçoit directement son paiement de ses clients selon les tarifs proposés par le comité de suivi (suivi mensuel par le biais d'un comité qui regroupe un représentant de chaque association adhérente de RODPAL). Pour les gîtes qui sont une sorte d'entreprise familiale, la moitié des revenus nets est destinée aux femmes de la famille.



© RODPAL



© RODPAL

Évaluation de l'AAGR

Point faibles :

La région d'Al Hoceima souffre d'un sérieux enclavement et les problèmes d'accès réduisent considérablement la demande sur cette destination. Les voies d'accès terrestres sont longues et difficiles, la voie aérienne est assez limitée et le port ne permet pas l'accostage de plus d'un ferry (et seulement pendant l'été). Un espoir d'ouverture réside dans la réalisation de la rocade méditerranéenne dont les travaux ne sont pas encore terminés. Les difficultés du tourisme balnéaire qui s'est installé dans la région depuis les années 1960, ne participe pas à alimenter les flux du tourisme rural.

Points forts :

La vitalité de la vie associative: le mouvement associatif est très dynamique à Al Hoceima. Il s'inscrit dans l'accompagnement du développement local. Une forte demande émane des marocains résidant à l'étranger et de leurs familles. Le Parc National est riche en patrimoine biologique et culturel. Il existe une volonté de l'État de faire d'Al Hoceima une destination touristique privilégiée à travers le désenclavement de la zone et la création d'un pays d'accueil touristique.

Résultats :

La population du Parc, les communes rurales et les autorités sont, actuellement, conscientes de l'intérêt du tourisme durable dans le développement durable de la zone. Une structure de tourisme durable de base est installée dans le PNAH: quatre gîtes, un centre d'orientation et d'interprétation, des circuits touristiques signalés, des supports de promotion, des produits écotouristiques. Le Parc National commence à accueillir des touristes même si le flux actuel reste modeste. Les familles qui gèrent les gîtes, les accompagnateurs des touristes, les transporteurs locaux et les coopératives génèrent des revenus complémentaires grâce au tourisme. Le Parc National est de plus en plus connu que ça soit au niveau local, national ou international.

CAMPAM : PROMOUVOIR DES MOYENS DE SUBSISTANCES DURABLES EN LIEN AVEC LES AMP

LIEU

AIRES MARINES PROTÉGÉES DES
CARAÏBES

INTERVENANT

GEORGINA BUSTAMANTE,
COORDINATEUR, CAMPAM: RÉSEAU
ET FORUM DES AIRES MARINES
PROTÉGÉES DES CARAÏBES

CONTEXTE

L'utilisation d'AMP est devenue de plus en plus populaire dans la région des Caraïbes, comme outil pour améliorer la gestion des AMP, conserver la biodiversité marine, lutter contre la surpêche, réduire les conflits entre utilisateurs, et fournir des alternatives économiques aux communautés locales côtières.

CaMPAM est le réseau des gestionnaires d'Aires Marines Protégées dans les Caraïbes (38 pays et territoires). Le réseau a été créé en 1997 et est coordonné par le Programme Environnement des Caraïbes, du Programme des Nations Unies pour l'Environnement (UNEP-PEC).

CaMPAM finance beaucoup de petits projets dans les Caraïbes à travers le *Programme pour les Petits Fonds*. L'objectif de ce programme est de promouvoir la durabilité des AMP et des pratiques de pêche, ainsi que des moyens de subsistance alternatifs pour les communautés locales. Le Fond fait également partie du programme PNUE-PEC SPAW (zones et vie sauvage spécialement protégées de la zone Caraïbe) qui vise à renforcer les capacités des AMP dans la région, notamment de développer des plans de gestion.

Un des aspects intéressants du *Programme pour les Petits Fonds* est qu'il fournit une opportunité d'échanges entre les pays, les AMP et les communautés afin que les gestionnaires des ressources et les utilisateurs de la mer, dans la région des Caraïbes, puissent partager les leçons apprises et bénéficier de l'expérience de chacun.





© CaMPAM

Le *Programme des Petits Fonds* contribue à rapprocher les pêcheurs et les gestionnaires d'AMP, dans un objectif commun de conservation et restauration des ressources halieutiques. Les objectifs prioritaires du programme portent sur :

- > l'application des résultats des précédents projets dans la localité;
- > les projets qui tiennent compte de l'augmentation ou du maintien des rendements de pêche ou des revenus économiques des pêcheurs, menant à la régulation ou à la réduction de l'effort de pêche afin de promouvoir la restauration des populations de la pêche;
- > l'application des alternatives économiques pour les pêcheurs (déplacés par la diminution des ressources ou les restrictions de zonage);
- > la sensibilisation des communautés locales, des utilisateurs des ressources ou des autres parties prenantes, sur les besoins de gestion durable des ressources halieutiques;
- > la promotion des coopératives de pêche;
- > l'essai ou l'application d'une approche communautaire de la gestion des pêcheries (droits de pêche exclusifs, concessions de zones de pêche, etc.);
- > l'échange d'expériences et de meilleures pratiques entre les pêcheurs des différents pays;
- > la formation des pêcheurs ou autres parties prenantes sur les alternatives économiques ou les pratiques de pêche durable.

OBJECTIFS

De nombreux projets ont été menés dans les différentes régions des Caraïbes, incluant des visites de la Réserve de Biosphère de Sian Ka'an, où un modèle de pêche communautaire/gestion de l'éco-tourisme est développé. Des droits de gestion exclusive ont été accordés par l'autorité de gestion de Sian Ka'an, à la communauté locale (lots de pêche du homard) et la réglementation des pêches est appliquée par la communauté locale et le personnel des AMP. Ce modèle a servi comme un «centre d'apprentissage» pour de nombreux pêcheurs et gestionnaires d'AMP dans la région.

Plus récemment, des pêcheurs de plusieurs autres AMP (incluant le Parc National de Los Roques au Venezuela, les AMP de la Grenade et de République dominicaine, et le port du Honduras au Belize, etc.) ont formé d'autres personnes sur des compétences, telles que la pêche récréative, des pratiques de pêche durable, la gestion du poisson lion, aquaculture du tilapia, etc. Cette année, le PNUE-PEC et CaMPAM coordonnent un projet visant à aider les 8 îles associées au Défi des Caraïbes (<http://campam.gcfi.org/campam.php#CarChall>) pour renforcer la capacité de leur AMP.

BILAN DE L'EXPÉRIENCE

Leçons apprises et Recommandations

Il faut mettre en place des incitations économiques pour les communautés locales, des droits exclusifs pour les pêcheurs locaux et une assistance techniques (pêche, écolabel, gestion des AMP, business plan, etc.). Le réseautage, entre les gestionnaires des ressources marines, décideurs politiques et scientifiques, à travers les échanges et la communication sur Internet (ateliers GCFI et liste CaMPAM), facilite la diffusion des meilleures pratiques de gestion marine dans la région.



2

ÉTUDES DE CAS

2.3

**Activités Alternatives et/ou
Génératrices de Revenus et
Aires Marines Protégées:
bénéfices réciproques ?**

ECOLOGDE COMMUNAUTAIRE DE KEUR BAMBOUNG

LIEU

SÉNÉGAL, AMP DE BAMBOUNG

INTERVENANT

THIERRY CLEMENT,
GÉRANT, ORÉADE BRÈCHE

CONTEXTE

L'Aire Marine Protégée communautaire du Bamboung, d'une superficie de 7 000 hectares, est située à 250 kilomètres au sud de Dakar dans le delta du Siné Saloum. Sa création est portée par les Serere (un peuple de marins) et OCEANIUM (une association sénégalaise de protection de l'environnement). Cette AMP résulte d'une réelle volonté locale de mieux gérer les ressources.

OBJECTIFS

L'activité alternative avait été prévue initialement dans le projet de création de l'AMP de Bamboung pour procurer les financements nécessaires à son fonctionnement, compte tenu de la quasi-absence de crédits publics. L'idée était donc, dès l'origine, de développer une activité économique sous la forme d'un écolodge communautaire, dont les excédents d'exploitation, permettraient de financer l'AMP. Le but du campement est donc d'être bénéficiaire pour d'abord assurer le gardiennage de l'AMP, mais aussi constituer une source de revenu pour les employés et la communauté rurale et assurer l'entretien courant de l'AMP.



© Jean-François Heltie & Nicolas Van Ingen

BILAN DE L'EXPÉRIENCE

Bénéfices écologiques

La réduction des pressions sur les ressources naturelles est confirmée par l'évolution des ressources dans l'AMP ; celle-ci est gardée jour et nuit par des gardiens installés à l'entrée du bolong (qui est une impasse assez facile à garder). Il a été observé une restauration des colonies de poissons dans le bolong, assez rapide et mise en évidence par des mesures de l'Institut de Recherche en Développement. Le but final étant de constater un effet de débordement de l'AMP, pour repeupler les zones avoisinantes.

Bénéfices financiers

Le campement du Bamboung a été construit par les populations locales. Le comité de gestion exploite le campement, sur des terrains de la Communauté Rurale (CR). Les premiers bénéficiaires sont les salariés de la structure (personnels de l'écologie et gardiens de l'AMP). A terme, l'idée est que les principaux bénéficiaires soient les pêcheurs eux-mêmes, par effet de débordement de l'AMP. Le partage des bénéfices est fait à partir d'une règle de base, appliquée avec souplesse selon, les revenus de l'écologie. Une fois les frais d'opération de l'écologie payés, le bénéfice restant est partagé :

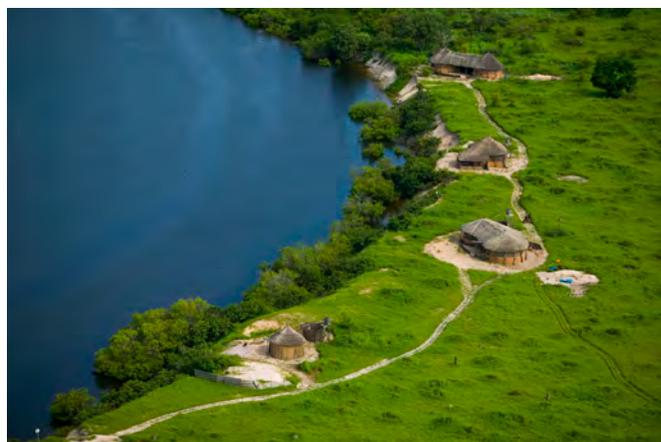
- > 1/3 pour la rémunération des gardiens
- > 1/3 pour les provisions pour petits investissements et la maintenance
- > 1/3 reversé à la CR (54 villages) pour réaliser des activités dont elle est responsable mais qui devraient permettre le développement socio-économique de la zone.

Les recettes de l'écologie varient chaque année mais sont en hausse avec environ 1 000 nuitées par an, le chiffre d'affaires est de l'ordre de 50 millions de FCFA (environ 75 000 €).

Évaluation de l'AAGR

Points forts :

- > produit très apprécié par une certaine clientèle (écotourisme, tourisme solidaire, etc.),
- > réussite économique certaine compte tenu du challenge que constituait un tel projet,
- > gardiennage de l'AMP assuré sans interruption depuis l'origine (bénévole au début) malgré l'absence de budget de l'État pour ce gardiennage,



© Jean-François Hellio & Nicolas Van Ingen

- > retour vers les populations locales : construction matériaux locaux, gardiens, personnel du campement, achat nourriture, activités clients, paiement 1/3 bénéfiques à la CR, etc.,
- > possibilité de développement du projet (création d'un centre de la mangrove).

Points faibles :

- > concurrence sur ce type de produit de plus en plus forte,
- > difficulté d'optimiser la fréquentation du site car les communautés locales n'ont aucune expérience de ce type de promotion à distance (clientèle européenne majoritaire),
- > difficulté de gérer un établissement de ce type sans un certain niveau professionnel,
- > recrutement récent d'un gérant expatrié professionnel du tourisme pour compléter l'équipe sur place, qui reste par ailleurs inchangée.

Leçons apprises et Recommandations

- > chaque AAGR est à tailler sur mesure pour chaque AMP : pas de recette universelle,
- > faisabilité et mise en œuvre de l'AAGR à faire en partenariat avec des professionnels du secteur (tourisme, pêche, développement rural, etc.),
- > identification des bénéficiaires indispensables (attention aux « laissés pour compte »), il serait normal que les « perdants » de l'AMP bénéficient au moins personnellement ou en groupement d'AAGR spécifiques,
- > il est indispensable d'avoir un accompagnement des projets d'AAGR sur la durée,
- > il faut institutionnaliser le mode de distribution des bénéfices dès le début.

PARC ANIMALIER DE TAZA

LIEU

ALGÉRIE, PARC NATIONAL
DE TAZA-JIJEL

INTERVENANT

NADIA RAMDANE,
CHEF DE DÉPARTEMENT DE LA
PROTECTION DES RESSOURCES
NATURELLES, PARC NATIONAL DE
TAZA

CONTEXTE

Le Parc National de Taza (PNT) est situé au nord-est de l'Algérie. La zone marine du parc possède une biodiversité écologique très importante et la diversité des espèces et de leurs habitats spécifiques confère à cette zone un grand intérêt. Le parc est zone bien protégée, elle est la moins polluée de la côte algérienne. Cependant, du fait de la surfréquentation de la côte (zone terrestre et marine) en saison estivale, elle nécessite une meilleure gestion pour faire face au développement que connaît la wilaya de Jijel. Il faut pouvoir planifier de nouvelles activités à travers le plan de gestion du parc, afin de diversifier les pôles d'attraction du tourisme, de visite et d'appui (parc animalier, circuit touristique terrestre et marin, jardin botanique, musée, etc.).

En outre, la zone a un besoin urgent de développer une nouvelle dynamique socio-économique afin de créer de nouvelles sources de revenus pour les riverains. L'activité génératrice de revenus est le parc animalier et de loisir de Taza. Il s'agit d'un projet à vocation récréative écotouristique.

OBJECTIFS

Les objectifs du parc animalier et de loisir du PNT sont :

- > de mieux gérer la fréquentation touristique sur le littoral du PNT,
- > de créer de nouvelles activités comme sources de revenus au profit de la communauté locale,
- > de créer et diversifier l'emploi autour de l'AMP en projet pour diminuer la surpêche et la surfréquentation du littoral dans les zones à classer comme réserve intégrale.

BILAN DE L'EXPÉRIENCE

Bénéfices écologiques

La création du parc devait permettre de gérer la surfréquentation en soulageant les autres points écotouristiques du PNT. Cependant, l'engouement du public a été tellement important, que le parc pâtit dorénavant du grand nombre de visiteurs, ce qui cause de nombreux problèmes de gestion.

Bénéfices financiers

En 2009, le parc a généré en entrée environ 176 698,05 €. Les bénéfices sont utilisés pour financer et assurer la maintenance et le fonctionnement du parc animalier et assurer le salaire des employés. Ce bénéfice contribue aussi à équilibrer le budget du parc zoologique de Ben Aknune à Alger. Autour de la structure, plusieurs activités sont apparues avec au moins 50 emplois créés indirectement, avec des postes temporaires de saison. Ainsi, près de 120 familles vivent d'une dynamique commerciale créée autour de cette activité.

Évaluation de l'AAGR

Points forts :

Le projet fut une réussite par rapport à ses objectifs de diversifier les centres de visite et de soulager les autres points écotouristiques de l'AMP du PNT. L'activité génère un apport économique important (176 698,00 € d'entrée en 2009). Le musée marin et l'aquarium sont les points forts du parc et attirent la curiosité des visiteurs. Des nouvelles petites activités entourent ce projet : restauration, activités de loisirs, sportive et culturelle, vente de produits d'artisanat, de souvenir, etc. Les représentants de l'État et les habitants de la région s'adaptent et répondent positivement à cette nouvelle expérience liée à la partie protégée. Une nouvelle dynamique socio-économique et écologique est en train de se créer.

Points faibles :

La fréquentation des visiteurs a doublé et la gestion du site demande plus de personnel d'entretien et de gardiennage. Les structures hôtelières et de camping sont toujours faibles et n'absorbent pas le surplus en été. À part le salaire des employés, seulement 2% revient au trésor local des impôts; ce qui reste revient à la direction générale de l'établissement gestionnaire, qui se trouve dans une autre région. L'équipement et l'entretien de l'aquarium est difficile et coûteux, il y a un risque important de devoir l'abandonner.

Le savoir faire est à renforcer et à compléter par de nouvelles formules de gestion spécialisées pour ce parc animalier et par des programmes de sensibilisation et de vulgarisation.



© Parc National de Taza



© Parc National de Taza

LE PARTENARIAT GESTIONNAIRES D'AMP - PÊCHEURS ARTISANAUX CÔTIERS PERMETTANT L'ÉMERGENCE D'ACTIVITÉS COMPLÉMENTAIRES FAVORISANT L'EXEMPLARITÉ HALIEUTIQUE EN CORSE

LIEU

CORSE, PARC MARIN DES BOUCHES
DE BONIFACIO

INTERVENANT

JEAN MICHEL CULIOLI,
RESPONSABLE SCIENTIFIQUE,
OFFICE DE L'ENVIRONNEMENT CORSE

CONTEXTE

La Réserve Naturelle des Bouches de Bonifacio (RNBB) vise à préserver et valoriser le patrimoine naturel du détroit. La RNBB est une zone de protection en évolution depuis 1981, date à laquelle ont été créées les premières réserves naturelles des Cerbicale et des Lavezzi. En 1992, le projet de Parc Marin International des Bouches de Bonifacio (PMIBB) débute avec un engagement des ministres français et italiens. La RNBB, constituant la partie corse du projet de PMIBB est créée en 1999.

Depuis 1992, un suivi de l'effort de la pêche artisanale (suivi de l'effort et des productions) est mené dans le périmètre de l'ancienne Réserve Naturelle des Îles Lavezzi, étendu par la suite à l'ensemble de la RNBB. Ce suivi fait l'objet d'un partenariat entre les scientifiques et les pêcheurs professionnels.

OBJECTIFS

L'objectif des activités alternatives développées au niveau de la RNBB est d'aider les pêcheurs professionnels à développer une certaine polyactivité tout en continuant à exercer leur métier de pêcheurs durablement. Les projets du RNBB en partenariat avec les pêcheurs professionnels (2005-2012) sont multiples: échantillonnages de suivis de la pêche artisanale, surveillance des activités récréatives, projets de cogestion (améliorer la connaissance sur les populations des grands dauphins, expérimentation de la pêche à la nasse, etc.), le pescatourisme, etc. Les activités alternatives proposées aux pêcheurs professionnels sont mises en place par le biais de conventions de prestations de service. Dans le cadre de ces conventions, les scientifiques utilisent les savoir-faire des pêcheurs professionnels et leurs bateaux pour la connaissance halieutique et générale.



BILAN DE L'EXPÉRIENCE

Bénéfices écologiques

Les pêcheurs participent aux programmes de suivis, ce qui permet une meilleure adhésion des pêcheurs professionnels aux conclusions et orientations de gestion issues de ces études. Initiée depuis près de vingt ans, les suivis scientifiques de l'activité halieutique permettent aujourd'hui de disposer de données anciennes concernant l'effort et des productions de la petite pêche artisanale dans une AMP méditerranéenne. L'évolution des rentabilités et des productions de plus de 60 espèces de poissons, crustacés et céphalopodes peuvent alors être connues. La production et les rendements de pêche de la flottille exerçant son activité sur la réserve montre une certaine stabilité du tonnage débarqué au cours des dernières années pendant la période mai à juillet (environ 44,7 tonnes en 2000, 30,4 en 2002 et 43,77 en 2010) et un rendement moyen par bateau d'environ 30 kg/jour. Ce constat met en évidence « la bonne santé » du stock halieutique sur l'ensemble des Bouches.

Sur les Bouches de Bonifacio, la Capture Par Unité d'Effort des filets trémails se situe entre 1,6 et 2,4 kg par jour et 100 mètres de filet trémail à poissons. Pour les espèces sensibles aux prélèvements récréatifs, les rentabilités des filets trémails ont été multipliées par deux en moins de dix ans dans les secteurs de protection renforcée bénéficiant d'une limitation de la pêche plaisancière (chasse sous marine, palangre et lignes mortes interdites pour les plaisanciers)¹. L'interdiction des petites mailles de filet depuis les années 1980, associée à des temps de calée raisonnables en fonction des espèces ciblées, semblent produire un effet positif sur les faibles proportions de petits individus pêchés (environ 10%) et contribuent largement au maintien de bons rendements de pêche.

Tout en garantissant la conservation des valeurs patrimoniales de la biodiversité marine, ces AMP contribuent au maintien d'activités traditionnelles comme la pêche artisanale, pérennisent la pêche récréative indispensable à la cohésion sociale méditerranéenne et permettent d'y développer un tourisme de découverte, respectueux de l'environnement.

Bénéfices financiers

L'Office de l'Environnement de Corse individualise, sur des programmes de financements, des budgets consacrés aux conventions de prestations de services



© OEC

dans le cadre de la gestion de la RNBB. Ces budgets sont financés principalement par des fonds européens (exemple : LIFE, PO Marittimo) pour des projets de gestion de l'environnement pour lesquels les pêcheurs peuvent ponctuellement intervenir. Sur la période 1999-2010, l'ensemble des projets de collaboration, discutés et validés entre les responsables de la Prud'homie des pêcheurs de Bonifacio et proposés à chaque patron pêcheur s'élevait à 862 462 euros. Ce budget permet de proposer à environ 35 pêcheurs professionnels, des conventions de prestations de services pour des embarquements, des calés et remontées d'engins de pêche, des marquages de petites langoustes, mais aussi des actions de comptages d'oursins.

Évaluation de l'AAGR

L'expérience des partenariats entre gestionnaires d'AMP et pêcheurs professionnels a permis de porter un certain nombre de recommandations :

- > les conventions de prestations permettent au gestionnaire d'impliquer scientifiquement et techniquement le monde de la pêche ;
- > le renforcement de la pluriactivité des pêcheurs professionnels est nécessaire (réseaux de techniciens encadrés par des scientifiques) ;
- > l'investissement sur le long terme est très important pour certains segments de pêche nouveaux (oursins, homards...), il y a au final une reconnaissance administrative, technique et politique ;
- > même si les pêcheurs deviennent ou redeviennent poly-actifs, l'objectif demeure qu'ils restent des pêcheurs durablement.

Le projet de réforme de la Politique commune de la pêche de l'Union Européenne favorise largement ce modèle participatif des pêcheurs aux actions de suivis et de gestion de l'environnement.

¹ Ces résultats avaient été obtenus en 2000 en comparant les rendements de l'archipel des Lavezzi, partiellement protégées depuis 1982 avec les autres secteurs des Bouches. En 2010, ils sont confirmés dans l'archipel des Cerbiciale, protégés partiellement depuis 1999.

MEET – EXPÉRIENCES D'ÉCO-TOURISME EN MÉDITERRANÉE

LIEU

AIRES PROTÉGÉES EN MÉDITERRANÉE

INTERVENANT

LUCA SANTAROSSA,
CONSULTANT,
FEDERPARCHI – EUROPARC ITALY

CONTEXTE

MEET (Expériences d'Éco-tourisme en Méditerranée) est une stratégie qui vise à permettre la mise en place d'une version Méditerranéenne de la Charte Européenne de Tourisme Durable. Federparchi-Europarc Italy est le principal responsable du projet cadre.

OBJECTIFS

L'objectif principal est de développer la Charte Européenne du Tourisme Durable (CETD) dans les pays européens méditerranéens et de proposer l'application de l'approche qui est derrière cette Charte dans les pays méditerranéens du sud.

Le but de cette Charte est d'améliorer la gestion et le développement durables du tourisme dans les aires protégées, en tenant compte des besoins de l'environnement, des populations locales, des opérateurs économiques local et des touristes. L'application de cette Charte requiert un travail en partenariat avec tous les acteurs impliqués dans le développement et la gestion du tourisme au sein de l'aire protégée et ses alentours. Une stratégie doit être développée et mise en œuvre, et des questions fondamentales doivent être abordées, comme par exemple, la réduction de l'impact du tourisme, la garantie de bénéfices socio-économiques pour les communautés locales et la sensibilisation au développement durable.

L'idée est de développer un projet « cadre » global qui servira de base pour plusieurs actions, selon les points identifiés (élaboration de directives, tests pilotes, formation, échange de savoir-faire, etc.), les ressources disponibles et les zones géographiques (Ouest, Est, Adriatique uniquement, etc.).

BILAN DE L'EXPÉRIENCE

Le projet n'a pas encore été lancé. Il s'agit d'une idée de projet lancée par Federparchi-Europarc Italie, en cours de discussion entre plusieurs acteurs. Un des potentiels bailleurs des fonds pourra être le prochain appel d'offre du Programma ENPI-CBC MED.

Bénéfices écologiques

L'objectif est de réduire au maximum les impacts négatifs du tourisme sur les ressources naturelles, d'obtenir le soutien des communautés locales pour la conservation de l'environnement, de favoriser/renforcer la participation de la population locale dans l'élaboration et la gestion de l'offre touristique au sein du parc, et de développer une offre écotouristique de qualité, garantissant un minimum d'impacts et un maximum de gains (économiques mais également en terme de soutien) tout en impliquant un petit nombre de touristes.

Bénéfices financiers

Les bénéficiaires de cette activité seront les communautés locales (les opérateurs économiques en particulier) et l'organisme de gestion du parc. Les bénéfices sont partagés en fonction des offres touristiques. Les revenus augmentent le soutien local, et permettent à l'organisme de gestion du parc de financer des actions de conservation. Un des éléments clés dans cette idée est le haut taux de «rentabilité» que l'on peut avoir quand on a comme groupe cible l'eco-touriste: en fait l'eco-touriste ne recherche pas des hôtels de luxe, mais il est prêt à dépenser beaucoup d'argent pour vivre des « expériences en communion avec la nature ».



© Brijuni National Park



© AMICLA_Claudia Amico/ WWF Canon

2.4

Bilan des expériences présentées

GLOBALEMENT, L'ATELIER A PERMIS DE DONNER UNE BONNE VISION DU POTENTIEL DE CHAQUE ACTIVITÉ SUR LE TERRITOIRE OÙ ELLE AVAIT ÉTÉ DÉVELOPPÉE. CHACUNE DES EXPÉRIENCES PRÉSENTÉES A PU APPORTER SA SINGULARITÉ.

Dans certains cas, l'accent a été mis sur l'impact positif des AAGR au niveau de la réduction de pression sur les ressources exploitées. L'objectif des AAGR étant alors de détourner l'exploitation de ressource ou de l'exploiter de manière durable. Dans d'autre cas l'accent a été mis sur les revenus des populations locales, afin de leur procurer une source de revenu nouvelle ou complémentaire.

Un autre point à prendre en compte concernait les bénéfices que peuvent apporter les AAGR aux AMP. Ces bénéfices peuvent être de plusieurs types, que ce soit par le biais de projets de co-gestion dans une AMP, ou par le biais d'une contribution aux frais de fonctionnement de l'AMP, ou encore dans le processus d'adhésion de la population locale à une AMP via la création d'une AAGR. Cependant lors de cet atelier, nous avons pu constater que ce point faisait débat entre les participants. Beaucoup considèrent que l'objectif fondamental des AAGR doit rester centré sur les populations locales.



3

GROUPES DE TRAVAIL

Les présentations introductives, ainsi que les présentations des diverses études de cas ont permis d'amorcer un travail de réflexion et de soulever des questions essentielles, gravitant autour de la notion d'AAGR :

- > Que ce soit sur les dimensions développement et conservation: *Comment monter un projet avec les populations locales ? Est-ce un moyen réellement efficace pour fournir une alternative économique aux populations locales ? Comment valoriser le savoir-faire local ? Comment concilier développement et conservation ?*
- > Que ce soit sur la méthodologie à appliquer : *Existe-il une méthodologie type pour mettre en place une AAGR ? Quelles sont les étapes fondamentales dans le processus de mise en place d'une AAGR ?*
- > Que ce soit sur la réussite du projet : *Comment accompagner ces projets dans le temps ? Quelles sont les clés de la réussite d'une AAGR ? Comment garantir l'adhésion participative de la population locale ?*
- > Ou que ce soit pour élargir la réflexion sur les AAGR : *Les AAGR peuvent-elles apporter un bénéfice aux AMP ? Comment faire circuler plus facilement les expériences ?*

Un travail collectif a été mené en marge des séances plénières, afin d'approfondir cette réflexion sur les AAGR. Les participants ont été répartis en deux groupes, travaillant sur la même problématique: *Quelles sont les étapes fondamentales pour développer et accompagner un projet d'AARG avec les populations locales?*

L'objectif de ces groupes de travail était d'approfondir la réflexion et la compréhension du thème traité lors de cette conférence. La notion d'AAGR devait être abordée de manière judicieuse étant donné la diversité des participants présents. Cet atelier devait être l'occasion pour les participants, d'une part de comprendre les éléments fondamentaux d'une AAGR et d'autre part d'appréhender toute la dimension d'un tel projet.

L'intérêt de ce travail collectif a été d'approfondir les connaissances des participants sur le sujet, de faire partager leur point de vue, basé sur leurs expériences, de formuler des propositions de recommandations pour chaque étape identifiée et de débattre sur les points qui peuvent poser problème lors d'un projet d'AAGR.

3.1

Réflexion du groupe de travail francophone

LES ÉTAPES IDENTIFIÉES, AINSI QUE LES RECOMMANDATIONS DE CE DOCUMENT PROVIENNENT DIRECTEMENT DE LA RÉFLEXION ISSUE DU GROUPE DE TRAVAIL. ELLES SONT BASÉES SUR LES CONNAISSANCES ET L'EXPÉRIENCE DES ACTEURS PRÉSENTS DANS LA SALLE, QUI ONT PERMIS DE DÉGAGER DES RECOMMANDATIONS POUR LES AMP DE MÉDITERRANÉE.

Objectif

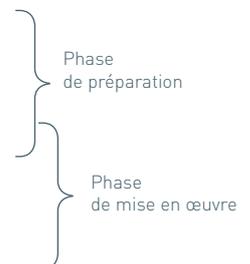
Définir les étapes fondamentales pour développer et accompagner un projet d'AARG avec les populations locales et établir un cadre de recommandations pour chacune de ces étapes.

Identification des phases dans un projet d'AAGR

- > Phase de préparation
- > Phase de mise en œuvre

Identification des grandes étapes dans un projet d'AAGR

1. Opportunité
2. État des lieux
3. Identification des projets potentiels
4. Stratégie - faisabilité
5. Plan d'action
6. Accompagnement dans le temps et mesure des effets



L'ordre des étapes, présentées ci-dessus, n'est pas figé ; les éléments présentés ici pouvant évoluer de manière différente et indépendante selon les AMP.



1. OPPORTUNITÉ : POURQUOI METTRE EN PLACE DES AAGR ?

L'idée d'AAGR vient souvent du gestionnaire d'AMP mais peut venir des usagers, des autorités, etc.

Une AAGR doit répondre à un ou plusieurs besoins

- > diminuer la pression sur les ressources et les activités illégales
- > compenser les personnes ou groupes affectés négativement temporairement par le projet d'AMP
- > obtenir le soutien de la population en offrant des possibilités de développement
- > conserver un patrimoine existant et les traditions culturelles locales
- > gérer un problème, débloquer une situation
- > aider à financer partiellement l'AMP
- > justifier socialement l'AMP, éviter l'émigration des populations locales
- > créer un lien entre l'aire protégée et les zones environnantes

2. ÉTAT DES LIEUX

- > faire le point sur les activités économiques actuelles
- > lister les bonnes pratiques existantes sur lesquelles on peut bâtir un projet
- > lister les activités ayant un impact environnemental négatif et les activités bénéficiant de services écosystémiques
- > identifier les personnes ou groupes impactés (négativement ou positivement) par la création de l'AMP à court, moyen et long terme et les opportunités de compensation

- > identifier les opportunités de valeur ajoutée nouvelle (labellisation, biotechnologie, etc.)
- > identifier les acteurs clés (notamment décideurs, représentants des groupes d'acteurs socio-économiques,...)
- > identifier les alliés possibles pour faciliter le dialogue, mais aussi les opposants (facteurs de résistance au changement)
- > identifier les forces sociales et culturelles qui peuvent influencer les décisions
- > se préoccuper des fonds disponibles pour mettre en œuvre des AAGR

3. PHASE D'IDENTIFICATION D'IDÉE : COMMENT CHOISIR LES BONNES AAGR ?

- > sur la base de l'état des lieux, identifier les objectifs de potentielles AAGR et les bénéficiaires (identifier également les exclus des projets). Une démarche participative à ce stade peut être importante. Attention : l'accompagnement des bénéficiaires est beaucoup plus long et ardu dans un contexte de pauvreté
- > éviter les projets «prêt-à-porter» pour aller vers du sur mesure (quelles opportunités mon site offre que les autres n'ont pas ?)
- > tirer les conclusions des expériences passées, prendre en compte la préservation de l'identité et de l'existant socioculturels
- > se fixer des critères clés pour sélectionner le(s) bon(s) projet(s) (ex : maximum de bénéficiaires, solution d'un conflit, etc.). Cette liste est toujours spécifique au site selon ses opportunités et contraintes

- > tester l'acceptabilité et la faisabilité auprès des bénéficiaires et des techniciens du secteur (évaluer les besoins «réels» avec des outils appropriés (notamment avec des questionnaires ouverts))
- > voir quels sont les outils et modalités de financement pour mettre en œuvre l'AAGR

4. STRATÉGIE-FAISABILITÉ

Préparer le développement des AAGR

- > bâtir ou accompagner le projet de stratégie participative de développement de(s) l'AAGR
- > finaliser une stratégie de communication, animation et restitution sur le projet, pour aller vers un consensus global ou par groupes d'intérêt
- > voir comment ces projets s'intègrent dans le plan de gestion de l'aire protégée et le plan d'aménagement du territoire
- > si nécessaire, étudier plus en détail la faisabilité

De la vision à la réalité : la faisabilité

- > identifier quelles études, consultations ou analyses préalables sont nécessaires (scientifique, technique, juridique, socio-économique, etc.)
- > identifier les compétences pour le faire (partenariats, professionnels, réseaux, etc.) et les compétences présentes à améliorer
- > savoir se faire aider par les professionnels spécialisés dans un secteur donné (exemple: spécialistes de l'éco-tourisme pour des projets de gîtes)
- > y associer le bon sens et les connaissances du gestionnaire d'AMP pour éviter les projets « prêt-à-porter »
- > identifier les actions d'accompagnement à mener pour améliorer les capacités des populations défavorisées à participer aux AAGR
- > écrire des termes de référence pour l'étude de faisabilité ou les autres études nécessaires (exemple: cadre juridique)
- > se faire aider sur les cahiers des charges (échange avec d'autres projets, réseau des gestionnaires d'AMP MedPAN)

5. PLAN D'ACTION POUR METTRE EN PLACE L'AAGR

- > contenu: fiches actions, résultats, cadre logique
- > qui met en place l'AAGR ?
- > quels moyens doivent être mis en œuvre et qui paie (montage financier, garanties) ?
- > durée et potentielle stratégie de sortie (quels acteurs pourront prendre le relais à un moment donné?)
- > échelle spatiale (au-delà de l'AMP)
- > penser aux actions permettant la participation / appropriation par les bénéficiaires et autres parties prenantes (peut durer très longtemps)
- > penser au besoin en formation, développement des capacités des bénéficiaires
- > ne pas oublier les objectifs/règles de redistribution des bénéfices
- > ne pas oublier de concevoir un suivi (indicateurs) et l'évaluation

6. ACCOMPAGNEMENT DANS LE TEMPS ET MESURE DES EFFETS

- > Nécessité d'accompagner les projets dans la durée :
 - stratégie à 10-15 ans, avec recherche de financement sur des projets complémentaires
 - attention : l'accompagnement est beaucoup plus long et ardu dans un contexte de pauvreté
 - rechercher les relais institutionnels locaux pour prendre la suite (stratégie de sortie)
- > Tenir compte des enseignements retirés des premières années de mise en œuvre (sur les ressources, la réglementation, les effets socio-économiques, la gouvernance...) pour améliorer l'AAGR
- > Mesurer les effets de l'AAGR :
 - nécessité d'établir un état zéro, même minimal
 - adapter les méthodes aux problématiques : effets qualitatifs (questionnaires de perception auprès des populations locales) / effets quantitatifs (évolution des revenus des populations locales ...)
 - mesurer les impacts réels de l'AAGR sur l'environnement
 - confronter les résultats aux objectifs fixés dans le plan d'action
- > S'assurer de conserver l'adhésion du plus grand nombre, dans la durée et faire de la gestion des conflits une priorité

3.2

Réflexion du groupe de travail anglophone

Objectif

définir les étapes fondamentales pour développer et accompagner un projet d'AARG avec les populations locales et établir un cadre de recommandations pour chacune de ces étapes.

Identification des phases dans un projet d'AARG

- > Phase de préparation
- > Phase d'action

Identification des grandes étapes dans un projet d'AARG

1. Pourquoi mettre en place des AAGR dans les AMP de Méditerranée
2. Acquérir des connaissances sur les AMP
3. Assurer une participation maximale et rechercher les opportunités
4. Faisabilité du projet
5. Plan d'action et processus de mise en œuvre
6. Accompagner le développement de l'AAGR
7. Assurer la durabilité de l'AAGR



L'ordre des étapes, présentées ci-dessus, n'est pas figé ; les éléments présentés ici pouvant évoluer de manière différente et indépendante selon les AMP.

1. POURQUOI METTRE EN PLACE DES AAGR DANS LES AMP DE MÉDITERRANÉE ?

Quels bénéfices peuvent apporter les AAGR (challenges pour le développement d'AAGR)

- > Réduire les pressions exercées sur les ressources et empêcher les activités illégales
- > Proposer des solutions concrètes permettant de faire face aux changements de l'activité économique et des comportements : atténuation de la pauvreté ?
- > Réduire (compenser ?) les effets négatifs de l'AMP : acceptabilité de l'AMP ?
- > Promouvoir une approche participative du processus de décision

Recommandations pour les actions à mener

- > informer les acteurs, les moins résistants, des opportunités d'AAGR
- > informer les décideurs des bénéfices des AAGR : soutien ?
- > les AAGR doivent être proposées seulement si les acteurs sont d'accord ou si elles peuvent permettre de surmonter les problèmes de pauvreté
- > l'AAGR peut être une solution à un problème de gestion spécifique
- > l'AAGR peut soutenir des activités économiques pertinentes (comme les activités traditionnelles ou l'utilisation d'outils plus modernes et appropriés) afin de répondre aux besoins de conservation de l'AMP
- > l'AAGR peut protéger les activités traditionnelles durables
- > l'AAGR n'est pas le meilleur outil de financement de l'AMP, mais elle peut y contribuer
- > expliquer clairement comment les revenus issus des AAGR seront utilisés pour financer les AMP
- > des études socio-économiques devraient être préalablement menées et des sites pilotes devraient être établis avant de mettre en place l'AAGR afin de réduire les effets négatifs et de s'assurer de la pertinence et de l'intérêt de l'AAGR
- > utiliser les bénéfices économiques des ressources naturelles et les bénéfices des AAGR comme argument pour sensibiliser les acteurs et les décideurs. Mais le plus important reste l'éducation.

2. ACQUÉRIR DES CONNAISSANCES SUR LES AMP

Challenges

- > Acquérir suffisamment de connaissances
- > Soumettre une proposition crédible (les usagers doivent être confiants)
- > Rassembler les acteurs intéressés et transmettre un message simple et approprié
- > Connaître les opportunités: écolabels, mécanismes de financement

Recommandations pour les actions à mener

- > se concentrer sur les aspects moins connus : usage/pratiques traditionnelles (comme l'artisanat, la pêche), les problèmes socio-économiques (notamment ceux liés au secteur privé)
- > collecter des données sur l'utilisation des ressources naturelles, recherches, enquêtes, informations socio-économiques
- > effectuer une évaluation socio-économique pour intégrer les futurs impacts et développer des solutions de gestion selon différents scénarios
- > identifier les groupes les moins résistants (les « défavorisés »), évaluer l'impact négatif du changement de réglementation et se renseigner à leur sujet
- > concevoir une feuille de route pour la mise en œuvre de l'approche participative (proposer des réunions informelles dans un premier temps, puis mettre en place un système de rencontre plus structuré)

3. ASSURER UNE PARTICIPATION MAXIMALE ET RECHERCHER LES OPPORTUNITÉS

Challenges

- > Résistance aux changements
- > Manque de confiance ou d'intérêt des autorités responsables
- > Traiter des intérêts différents et conflictuels
- > Garantir la participation des acteurs dans le processus de décision

Recommandations pour les actions à mener

- > présenter les réussites aux décideurs et aux populations locales
- > pour assurer la crédibilité de l'AMP et conserver l'intérêt des participants, l'AAGR doit être efficace
- > si nécessaire, l'AAGR peut être proposée par des responsables neutres et l'autorité en charge de l'AMP peut être juste un partenaire
- > promouvoir les propositions les plus soutenues par les acteurs (même si ce ne sont pas les meilleures) pour augmenter les probabilités de réussite
- > mener des actions de communication sur le terrain pour augmenter l'engagement des acteurs
- > appliquer des approches adaptatives pour faire face aux incertitudes économiques et expliquer clairement aux participants que l'AMP ne peut garantir une augmentation des revenus
- > obtenir un consensus par l'impartialité, avec des responsables neutres pour accompagner le processus
- > trouver le projet qui assure une participation maximale des acteurs
- > promouvoir le développement d'un projet réaliste : du projet pilote à une initiative plus vaste (exemple : étude de cas Pescatourisme)
- > faire participer les acteurs du début jusqu'à la fin du développement de l'AAGR

4. FAISABILITÉ DU PROJET

Challenges

- > Cadre réglementaire défavorable
- > Inclure les questions de viabilité au projet d'AAGR
- > Obtenir les compétences requises pour l'étude de faisabilité
- > S'assurer que le projet réponde aux objectifs fixés
- > Garantir la faisabilité

Recommandations pour les actions à mener

- > établir des partenariats efficaces notamment pour mettre en œuvre des initiatives novatrices (avec le secteur privé par exemple)
- > établir des partenariats pour promouvoir les AAGR
- > prendre en compte le contexte socio-économique et environnemental dans l'étude de faisabilité
- > connaître les opportunités de financement (aides de l'UE – Life par exemple)
- > établir des termes de références clairs selon les objectifs principaux de l'étude de faisabilité
- > éviter les projets « tout prêts »
- > démarrer avec des projets pilotes
- > obtenir un support technique pour les phases de planification et de mise en œuvre

5. PLAN D'ACTION ET PROCESSUS DE MISE EN ŒUVRE

Challenges

- > Planifier les AAGR en fonction de l'étude de capacité d'accueil (fréquentation excessive des touristes)
- > Appliquer une approche adaptative pour le développement de l'AAGR
- > Garantir le respect des termes de référence dans le plan d'action
- > Viser un maximum de personnes

Recommandations pour les actions à mener

- > garantir le succès de l'initiative, inclure les outils et les activités basés sur une approche participative pour donner aux acteurs d'AMP les mêmes responsabilités et capacités de décision dans le processus de planification.
- > inclure le programme d'AAGR dans le plan de gestion de l'AMP, et s'il n'y en a pas, l'inclure dans le cadre légal de la future AMP
- > utiliser la planification spatiale pour l'élaboration de l'activité et inclure les zones au-delà de l'AMP
- > l'autorité en charge de l'AMP doit partager équitablement les bénéfices de l'AAGR entre les acteurs, y compris les acteurs qui ne bénéficieront pas de revenus directs
- > prendre en compte les groupes exclus de l'AAGR dans le plan d'action
- > inclure des activités de sensibilisation et d'information
- > identifier des indicateurs adaptés et élaborer un programme d'évaluation et de suivi régulier : évaluation ex ante et ex post



What are the key steps for the establishment of alternative livelihoods ?

- | | | |
|-------------|---|---|
| Preparatory | { | <ol style="list-style-type: none"> 1. Why implementing AL in Mediterranean MPA (benefits) 2. Getting knowledge about MPA 3. Bring people onboard and scope opportunities |
| Action | { | <ol style="list-style-type: none"> 4. Feasibility of the project 5. Action plan and the doing process 6. Supporting the AL development 7. Ensure sustainability of the AL development |

المستديمة
شبكة مادبان
بحماية خاصة
ات البحرية المتوس
تونس -

6. ACCOMPAGNER LE DÉVELOPPEMENT DE L'AARG

Challenges

- > Identifier les changements inattendus de réglementation, d'environnement et socio-économiques
- > Gérer les conflits dissimulés ou inattendus
- > Assurer la viabilité à long-terme du projet

Recommandations pour les actions à mener

- > évaluer l'efficacité des AAGR avec les acteurs locaux, chaque année, et prévoir une évaluation finale du projet tous les trois ans
- > mener les actions nécessaires afin de gérer les conflits et assurer leur suivi
- > garantir un renforcement des capacités approprié
- > proposer des programmes de formation cohérents aux acteurs locaux
- > sensibilisation de tous les acteurs à l'intérieur et à l'extérieur de l'AMP
- > Garantir la viabilité de l'AAGR

7. ASSURER LA DURABILITÉ DE L'AAGR

Challenges

- > Garantir la continuité de l'AAGR une fois le projet financé achevé (4-5 ans)
- > Profiter de toutes les opportunités pour améliorer les AAGR (financement, cadre légal, développement socio-économique)
- > Assurer lien entre la gestion de l'AAGR et l'AMP (intégration dans le plan de gestion ?)

Recommandations pour les actions à mener

- > prévoir la viabilité à long-terme de l'AAGR dès le début du projet
- > promouvoir et favoriser des propositions d'AAGR durables et autonomes
- > s'assurer que les initiatives d'AAGR rentrent dans le cadre légal existant
- > garantir la contribution au niveau national pour assurer un suivi à la fin du projet
- > garantir le financement durable de l'AAGR avec des financements spécifiques (Union Européenne) ?
- > défendre et recommander les AAGR afin d'obtenir l'appui politique pour le maintien de ces activités ?
- > dans les nouveaux projets, élargir le groupe d'acteurs bénéficiaires, auparavant exclus



4

CONCLUSIONS GÉNÉRALES

LES FINALITÉS DE CET ATELIER ÉTAIENT AVANT TOUT D'ENGAGER UNE RÉFLEXION SUR LES ACTIVITÉS ALTERNATIVES ET/OU GÉNÉRATRICES DE REVENUS ET DE FAVORISER LE PARTAGE D'EXPÉRIENCES ENTRE LES DIFFÉRENTS ACTEURS PRÉSENTS.

LES NOMBREUSES ÉTUDES DE CAS PRÉSENTÉES ET LA RÉFLEXION AMORCÉE EN GROUPES DE TRAVAIL ONT PERMIS DE FORMULER UN CADRE DE RECOMMANDATIONS APPROPRIÉES ET PERTINENTES POUR LES PROJETS DE DÉVELOPPEMENT LOCAL, DANS OU À PROXIMITÉ DES AMP DE MÉDITERRANÉE.

Dans un premier temps, les participants ont formulé un certain nombre de points clés définissant les éléments de réussite d'une AAGR:

1. garantir la préservation des ressources naturelles (diminuer la pression)
2. obtenir l'adhésion de la population locale et des parties prenantes
3. bénéficier aux populations locales
4. être viable sur le long terme
5. comprendre une évaluation des effets in itinere ou ex post (dont un état zéro)
6. être en adéquation avec le plan de gestion de l'AMP et les projets de territoire
7. autour de l'AMP
8. bénéficier à l'AMP
9. tenir compte du contexte socio-économique local
10. répondre à une demande ou un problème
11. inclure la notion de partage des bénéfices entre différents acteurs
12. servir de projet pilote (être répliquable et étendu)
13. ajouter une valeur au travail de conservation
14. maintenir la confiance entre le gestionnaire d'AMP et la population locale
15. participer au financement de l'AMP
16. comprendre une évaluation de son impact possible (ex ante)

L'objectif des groupes de travail était de définir les étapes fondamentales pour développer et accompagner un projet d'AAGR avec les populations locales et d'établir un cadre de recommandations pour chacune de ces étapes, à l'attention des acteurs de la conservation et du développement.

Les principales recommandations issues des deux groupes de travail :

1. Opportunité

Une AAGR doit répondre à un ou plusieurs besoins spécifiques (exemples : diminuer les pressions sur le milieu, compenser financièrement un groupe affecté pour l'AMP, obtenir le soutien de la population, aider à financer l'AMP).

2. État des lieux

Il faut pouvoir faire le point sur la situation actuelle (économique, social, culturel, politique, etc.), être capable d'identifier clairement les cibles du projet et rassembler les acteurs intéressés, pour commencer à proposer une liste d'activités intégrées dans le contexte socioculturel et socioéconomique.

3. Identification des projets

Le choix de la bonne AAGR se fait sur la base de l'état des lieux. Il faut avoir clairement identifié les objectifs des AAGR et les bénéficiaires et surtout éviter les projets «prêt-à-porter». Elles doivent garantir une participation maximale des acteurs et des cibles. Il est judicieux de tirer les conclusions des expériences passées.

4. Stratégie – faisabilité

Il faut effectuer une étude de faisabilité et de viabilité (analyse scientifique, technique, juridique, socio-économique, etc.). Il faut savoir se faire aider par les professionnels spécialisés d'un secteur donné. Il faut s'assurer que le projet réponde aux objectifs fixés.

5. Plan d'action

Répondre aux questions : Quoi ? Qui ? Comment ? Où ? Quand ? Jusqu'à quand ? Avec qui ? Combien ? Etc.

6. Accompagner le développement du projet et assurer sa durabilité

Il est nécessaire d'accompagner les projets dans la durée. Il faut tenir compte des enseignements tirés des premières années de mise en œuvre (sur les ressources naturelles, la réglementation, les effets socio-économiques, la gouvernance...) pour améliorer l'AAGR.

Il faut garantir la continuité de l'AAGR une fois le projet financé achevé. Il faut s'assurer de conserver l'adhésion du plus grand nombre, dans la durée et faire de la gestion des conflits une priorité.

De nombreux pays du bassin méditerranéen initient des projets locaux en périphérie des aires marines protégées, dans le cadre de programmes de conservation: éco-tourisme durable, coopératives, labels, transformation de produits, etc.

Cependant, la pérennité n'est pas garantie pour chaque projet. Bien souvent, les erreurs se répètent d'une AMP à l'autre. Des défauts dans la méthodologie ou dans la pratique font que les populations locales se détournent des projets de conservation des ressources naturelles. Beaucoup de problèmes récurrents se présentent dans les projets et entravent leur réussite : absence d'étude préalable, difficultés de gestion, manque d'accompagnement, manque de financement, absence de partenariat conservation-développement, etc.

Les programmes de conservation sont des outils indispensables et efficaces pour la protection des espaces et des espèces. Cependant, il est nécessaire de les coupler à des programmes de développement local et d'amélioration des conditions de vie, afin d'impliquer concrètement les populations locales dans les projets de l'AMP.

Le travail débuté lors de cet atelier a permis de mettre en valeur la tâche complexe qui tend à lier travail de conservation de la nature et de développement local, initié dans beaucoup d'Aires Marines Protégées en Méditerranée. Cet atelier a permis d'apporter un coup d'éclairage sur ces activités et de donner des pistes de réflexion aux gestionnaires pour mettre en place des AAGR au sein de leur AMP.

A partir des actes de l'atelier, il s'agira désormais pour chaque gestionnaire d'AMP d'aller plus loin dans la réflexion, de tirer les enseignements issus de cet atelier et d'adapter ses objectifs de développement à sa propre situation. Un travail de capitalisation et de poursuite des échanges permettront également d'améliorer les pratiques de chacun.

Programme

DIMANCHE 12 DÉCEMBRE 2010 : VISITE DE TERRAIN

Accueil des participants et inscription à partir de 8h30

Départ à 09h00 devant l'hôtel

Description	Durée	Thèmes
Visite de terrain	09h15 - 10h15	Visite de la lagune de Korba
Présentation APAL	10h15 - 10h35	Présentation du programme d'Aires Protégées Marines et Côtières de l'APAL, au centre éco-culturel de Korba

10h35 – 11h00: Pause café

Visite de terrain	11h00	départ vers Haouaria
Visite de terrain	12h00 - 13h30	Visite du site de Jebel Haouaria

13h30 : Pause déjeuner à Haouaria

LUNDI 13 DÉCEMBRE 2010 : ATELIER

Accueil des participants et inscription à partir de 8h30

Description	Durée	Thèmes
Ouverture	9h00 - 9h30	Ouverture de l'atelier : <ul style="list-style-type: none"> > Catherine Piante, représentant MedPAN > Abderrahmen Gannoun, directeur du CAR/ASP > Sihem Slim, directrice à l'APAL
Introduction	9h30 - 10h00	Introduction à l'atelier : <ul style="list-style-type: none"> > Les Aires Marines Protégées, développement durable et approche Économique, Anaï Mangos (Plan Bleu) et Souha El-Asmi (CAR/ASP) > Introduction aux Activités Alternatives et/ou Génératrices de Revenus (AAGR), Marianne Lang (MedPAN)
Plénière	10h00 - 10h30	Les Activités Alternatives et/ou Génératrices de Revenus : études de cas animateur : Sihem Slim (APAL) <ul style="list-style-type: none"> > Pescatourisme - Var, France - Remi Bellia (Association Marco Polo Échanger Autrement) > AAGR dans la région du Kroumirie et des Mogods - Aires protégées du Kroumirie et des Mogods, Tunisie - Sami Dhouib (WWF Tunis) > Samadai: un modèle de protection du dauphin à long bec, associé à l'exploitation durable des ressources - Samadai, Egypte, Mahmoud Fouad (Ministère d'État à l'Environnement, Conservation de la Nature)
Plénière	10h30 - 11h00	Questions/discussions

11h00 – 11h30 : Pause café

Description	Durée	Thèmes
Plénière	11h30 - 11h50	Les Activités Alternatives et/ou Génératrices de Revenus : études de cas Animateur : Sihem Slim (APAL) <ul style="list-style-type: none"> > Tourisme durable dans la Parc National d'Al Hoceima – Parc National d'Al Hoceima, Maroc - Abdelhamid Tawfik (RODPAL) > Ecolodge communautaire de Keur Bamboung – AMP de Bamboung, Sénégal - Thierry Clément (Oréade Brèche)
Plénière	11h50 - 12h10	Questions/discussions

12h30 – 14h00 : Pause déjeuner

Plénière	14h00 - 14h30	Les Activités Alternatives et/ou Génératrices de Revenus : études de cas Animateur : Zamir Dedej (Institut de la Conservation de la Nature en Albanie) <ul style="list-style-type: none"> > Mise en place d'un label pour le Whale Watching - Sanctuaire Pelagos et Bassin Méditerranéen - Philippe Robert (Agence des Aires Marines Protégées) > Cas du parc animalier dans le Parc National de Taza Jijel - Parc National de Taza, Algérie - Nadia Ramdane (Parc National de Taza) > Appui à la transformation des produits traditionnels Imragen au Parc National du Banc d'Arguin – Parc National du Banc d'Arguin, Mauritanie - Cheibany Ould Senhoury (Parc National du Banc d'Arguin)
Plénière	14h30 - 15h00	Questions/discussions

15h00 – 15h30 : Pause café

Groupes de travail	15h30 - 17h30	Sujets abordés pendant les groupes de travail: 1. Quelles sont les étapes fondamentales dans la mise en place d'une AAGR ? 2. Les AAGR sont-elles un moyen efficace pour fournir des alternatives économiques aux populations locales et quels bénéfices les AAGR peuvent-elles apporter aux AMP ? Groupe francophone : > Animateur : Thierry Clément (Oréade Brèche) Groupe anglophone : > Animateur : Thomas Binet (CEMARE, Université de Portsmouth)
Plénière	17h30	Bilan de la première journée

20h00 : Dîner

Programme (suite)

MARDI 14 DÉCEMBRE 2010 : ATELIER

Accueil des participants et inscription à partir de 8h30

Description	Durée	Thèmes
Plénière	09h00 - 09h50	<p>Les Activités Alternatives et/ou Génératrices de Revenus : études de cas Animateur : Abdennadi Abarkach (Haut Commissariat aux Eaux et Forêts et à la Lutte Contre la Désertification)</p> <ul style="list-style-type: none"> > Le partenariat gestionnaires d'AMP – pêcheurs artisanaux côtiers permettant l'émergence d'activités complémentaires favorisant l'exemplarité halieutique en Corse – Parc Marin des Bouches de Bonifacio, Corse – Jean Michel Culioli (Office de l'Environnement Corse) > CaMPAM : promouvoir les moyens de subsistance durables en lien avec les AMP, AMPs des Caraïbes - Georgina Bustamante (CaMPAM) > Projet MEET : Expérience d'Éco-tourisme en Méditerranée – Méditerranée, Luca Santarossa (Federparchi, Europarc) > Label « ormeaux de Molène » - île de Molène, Parc National Marin d'Iroise - Amandine Eynaudi (Agence des Aires Marines Protégées)
Plénière	09h50 - 10h30	Questions/discussions
10h30 – 10h50 : Pause café		
Groupes de travail	10h50 - 13h00	<p>Sujets abordés pendant les groupes de travail :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Quelles sont les étapes fondamentales dans la mise en place d'une AAGR ? 2. Les AAGR sont-elles un moyen efficace pour fournir des alternatives économiques aux populations locales et quels bénéfices les AAGR peuvent-elles apporter aux AMP ? <p>Suite des groupes de travail de la veille</p>
13h00 – 15h00 : Pause déjeuner		
Plénière	15h00 - 17h00	<p>Bilan de l'atelier 2010 : Animateur: Catherine Piante (MedPAN)</p> <ul style="list-style-type: none"> > Restitution des groupes de travail > Recommandations, lignes directrices > Discussion avec les participants > Synthèse finale
Fermeture de l'atelier	17h00	<p>Clôture de l'atelier :</p> <ul style="list-style-type: none"> > Interventions de clôture

20h00 : Dîner et soirée

LISTE DES PARTICIPANTS

Nom	Prénom	Pays	Institution	E-mail
Abarkach	Abdennadi	Maroc	Haut Commissariat aux Eaux et Forêts et à la Lutte Contre la Désertification	abdennadi@yahoo.fr
Abdelmalek	Raja	Tunisie	Agence de Protection et d'Aménagement du Littoral	
Achour	Farid	Algérie	Parc national du Gouraya, Béjaïa	pn_dgf_algerie@yahoo.fr
Ahres	Khaled	Tunisie	ATMT environnement, association tunisienne agriculture biologique, conseiller Bureau politique du RCD	ares@topnet.tn
Alouache	Stéphanie	Tunisie	Interprétariat	stephanie_alouache@hotmail.fr
Álvarez Fernández	Inmaculada	Spain	University of A Coruña	ialvarez@udc.es
Amengual	José	Spain	Balearic Natural Areas/ Cabrera National Park	jfamengual@espaisnb.caib.es
Baccar	Fadhel	Tunisie	Agence de Protection et d'Aménagement du Littoral	
Bechinia	Asma	Algérie	Parc National d'El Kala	asmabe_08@yahoo.fr
Belaid	Afifa	Tunisie	Gouvernorat de Nabeul	
Bellia	Remi	France	Association Marco Polo Echanger Autrement	remibellia@marcopolo.asso.fr
Ben Abdeladhim	Leila	Tunisie	Agence de Protection et d'Aménagement du Littoral	
Ben Garga	Asma	Tunisie	Agence de Protection et d'Aménagement du Littoral	
Ben Haj	Sami	Tunisie	Cabinet Thetis	sbh@thetis-conseil.com
Ben T'massek	Mohammed Ali	Tunisie	Ministère de l'Environnement et du Développement Durable	
Beqiraj	Sajmir	Albania	University of Tirana / Association for Protection of Aquatic Wildlife of Albania	beqirajs@yahoo.com

LISTE DES PARTICIPANT (suite)

Nom	Prénom	Pays	Institution	E-mail
Bernard	Fabrice	France	Conservatoire du littoral	f.bernard@conservatoire-du-littoral.fr
Binet	Thomas	UK	CEMARE, University of Portsmouth	thomas.binet@port.ac.uk
Bustamante	Georgina	USA	Caribbean Marine Protected Areas Management Network and Forum	gbustamante09@gmail.com
Chazee	Laurent	France	Tour du Valat	chazee@tourduvalat.org
Chouchene	Ines	Tunisie	Délégation de Korba	
Ciriaco	Saul	Italy	WWF Italie – Miramare Marine Reserve/ AdiaPAN network	saul@riservamarinamiramare.it
Clément	Thierry	France	Oréade-Brèche	t.clement@oreade-breche.fr
Culioli	Jean Michel	France	Office de l'Environnement de la Corse	culioli@oec.fr
Daoui	Hamid	Algérie	Ministère de l'aménagement du territoire et de l'environnement	daouihamid@hotmail.fr
Dedej	Zamir	Albania	Institute of Nature Conservation in Albania	zamirdedej@yahoo.com
Dhouib	Sami	Tunisie	WWF MedPo Tunis office	sdhouib@wwftunis.org
Dragutin	Tina	Croatia	Public institution for the management of protected natural areas and other protected natural values in the area of Šibenik-Knin County	tdragutin@zpv-sibenik.hr
Driss	Anne Marie	Tunisie	Interprétariat	annemarie_driss@fastmail.fm
Du Castel	Christophe	France	FFEM	ducastelc@afd.fr
Dujmovic	Sandro	Croatia	Brijuni National Park	s.dujmovic@brijuni.hr
Dupuy de la Grandrive	Renaud	France	ADENA - Site Natura 2000 marin des posidonies du Cap d'Agde	adena.bagnas@free.fr

Nom	Prénom	Pays	Institution	E-mail
El Asmi	Souha	Tunisie	Centre d'Activités Régionales pour les Aires Spécialement Protégées	souha.asmi@rac-spa.org
Ergün	Güner	Turkey	Environmental Protection Agency for Special Areas	gnerergn@yahoo.com
Eynaudi	Amandine	France	Agence des aires marines protégées	amandine@eynaudi@aires-marines.fr
Fattoumi	Nidhal	France	Coopérative PLACE – Études & Conseil en Economie Sociale	nidhal.fattoumi@gmail.com
Fouad	Mahmoud	Egypt	Ministry of Environment, Nature Conservation Sector	mahmoud_ncs@yahoo.com
Gannoun	Adberrahmen	Tunisie	Centre d'Activités Régionales pour les Aires Spécialement Protégées	Gannoun.abderrahmen@rac-spa.org
Georges	Christel	France	Ville de Marseille -Service des Espaces Verts, du Littoral et de la Mer-Division Mer et Littoral	cgeorges@mairie-marseille.fr
Gomei	Marina	Italy	WWF MedPO	mgomei@wwfmedpo.org
Gros	Paule	Suisse	Fondation MAVA	paule.gros@fondationmava.org
Güçlüsoy	Harun	Turkey	UNDP Turkey	harun.guclusoy@undp.org
Guellouz	Saba	Tunisie	Agence de Protection et d'Aménagement du Littoral	s.guellouz@apal.nat.tn
Guezguez	Mohamed Dhia	Tunisie	Centre d'Activités Régionales pour les Aires Spécialement Protégées	dhia.guezguez@rac-spa.org
Havakis	Yannis	Greece	MPA MILOS Association	info@milosdiving.gr
Hortigosa	Antonio	Spain	Consejeria de medio ambiente, Junta de Andalucia	pguerrero@etisandalucia.com
Jakl	Zrinka	Croatia	Association for Nature, Environment and Sustainable Development Sunce	zrinka.jakl@sunce-st.org

LISTE DES PARTICIPANT (suite)

Nom	Prénom	Pays	Institution	E-mail
Jaouadi	Wahbi	Tunisie	Agence de Protection et d'Aménagement du Littoral	
Khaber	Aomar	Algérie	Commissariat National du Littoral /Ministère de l'Aménagement du Territoire et de L'Environnement	omar.khaber@gmx.fr
Kilani	Aymen	Tunisie	Agence de Protection et d'Aménagement du Littoral	
Lang	Marianne	France	Association MedPAN	marianne.lang@medpan.org
Licari	Marie-Laure	France	Conseil Général des Pyrénées-Orientales	marielaure.licari@cg66.fr
Limam	Atef	Tunisie	Centre d'Activités Régionales pour les Aires Spécialement Protégées	atef.limam@rac-spa.org
Maamouri	Faouzi	Tunisie	WWF Medpo Tunis office	fmaamouri@wwftunis.org
Manap	Emrah	Turkey	Environmental Protection Agency for Special Areas	emrah.manap@gmail.com
Mangos	Anaï	France	Plan Bleu	amangos@planbleu.org
Medioni	Emilia	France	Ville de Marseille	emedioni@mairie-marseille.fr
Meola	Bruno	France	Association MedPAN	bruno.meola@medpan.org
Mihelcic	Vladislav	Croatia	Kornati National Park	vladislav.mihelcic@kornati.hr
Müftüoğlu	Umut	Turkey	Environmental Protection Agency for Special Areas	umuts61@hotmail.com
Otero Villanueva	Maria del Mar	Spain	IUCN	mariadelmar.otero@iucn.org
Ould Senhoury	Cheibany	Mauritanie	Parc National du Banc d'Arguin	secretariat.pnba@yahoo.fr
Özyanik	Ahmet	Turkey	Environmental Protection Agency for Special Areas	ahmetozyanik@gmail.com
Pecar	Osvin	Croatia	Public institution "National park Mljet"	osvin.pecar@np-mljet.hr
Piante	Catherine	France	WWF-France	cpiante@wwf.fr

Nom	Prénom	Pays	Institution	E-mail
Pome	Alessandra	Italy	WWF Mediterranean Programme office	apome@wwfmedpo.org
Popovic	Lidija	Montenegro	Mediterranean Centre for Environmental Monitoring	p_lidija@yahoo.com
Popovsky	Josiane	France	IMA/Aglia	ima.popovsky@wanadoo.fr
Pulido Pastor	Antonio	Spain	Consejería de medio ambiente, Junta de Andalucía	antonio.pulido@juntadeandalucia.es
Rajkovic	Zeljka	Croatia	Ministry of Culture	zeljka.rajkovic@inet.hr
Ramadan Jaradi	Ghassan	Lebanon	Palm Islands Nature Reserve	r-jaradi@cyberia.net.lb
Ramdane	Nadia	Algérie	Parc National de Taza	ramdane_nadia@yahoo.fr
Rihani	Walid	Tunisie	Agence de Protection et d'Aménagement du Littoral	
Robert	Philippe	France	Agence des aires marines protégées	philippe.robert@aires-marines.fr
Romani	Marie	France	Association MedPAN	marie.romani@medpan.org
Santarossa	Luca	Italy	Federparchi - Europarc Italy	luca.santarossa@email.it
Sghaier	Bassam	Tunisie	Agence de Protection et d'Aménagement du Littoral	
Sghaier	Yassine Ramzi	Tunisie	Centre d'Activités Régionales pour les Aires Spécialement Protégées	yassineramzi.sghaier@rac-spa.org
Sherif	Mohamed Elhadi	Libya	Environment General Authority	moelhadi@gmail.com
Šijan	Milena	Croatia	Association for Nature, Environment and Sustainable Development Sunce	milena.sijan@sunce-st.org
Slim	Sihem	Tunisie	Agence de Protection et d'Aménagement du Littoral	s.slim@apal.nat.tn
Sourbes	Laurent	Greece	Management Agency of Zakynthos National Marine Park	lsourbes@nmp-zak.org

LISTE DES PARTICIPANTS (suite)

Nom	Prénom	Pays	Institution	E-mail
Springer	Daniel	Croatia	Ministry of Culture – Nature Protection Directorate	daniel.springer@min-kulture.hr
Tawfik	Abdel Hamid	Maroc	Réseau des ONG œuvrant dans le Parc National d'Al Hoceima	rodpa_l_parc@yahoo.fr
Tempesta	Milena	Italy	WWF Italie – Miramare Marine Reserve	milena@riservamarinamiramare.it
Trabelsi	Ghofrane	Tunisie	WWF MedPo Tunis office	gtrabelsi@wwftunis.org
Tural	Umut	Turkey	WWF-Turkey	utural@wwf.org.tr
Zaher	Mohamad	Lebanon	Tyre Coast Nature Reserve	tcnr98@hotmail.com
Zarrouk	Anis	Tunisie	Agence de Protection et d'Aménagement du Littoral	
Zuppa	Francesco	Italy	WWF Italie – Miramare Marine Reserve	zuppa@riservamarinamiramare.it

CREDITS

Organisation de l'atelier

- > Association MedPAN
- > Agence de Protection et d'Aménagement du Littoral
- > Centre d'Activités Régionales pour les Aires Spécialement Protégées

Préparation de l'atelier

- > Association MedPAN
- > Agence de Protection et d'Aménagement du Littoral
- > Centre d'Activités Régionales pour les Aires Spécialement Protégées
avec l'appui de :
 - > Catherine Piante, WWF France
 - > Thierry Clément, Oréade-Brèche
- > Thomas Binet, CEMARE - Université de Portsmouth

Synthèse des actes

- > Marianne Lang, Association MedPAN
- > Thierry Clément, Oréade-Brèche
- > Thomas Binet, CEMARE - Université de Portsmouth
 - > Intervenants de l'atelier

Traduction des actes

- > Laurence Calon

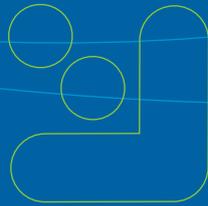
Images

- > Crédit indiqué sous chaque photographie

Graphisme

- > Reticula

Toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle faite sans le consentement des auteurs est illicite.



MedPAN

2 avenue Alexis Godillot
83400 Hyères - France

Tel: + 33 4 94 27 57 72

E-mail : medpan@medpan.org

Web : www.medpan.org



AVEC LE SOUTIEN FINANCIER DE :



Région
Provence
Alpes
Côte d'Azur

